



Accédez directement à l'article souhaité depuis cette page sommaire en cliquant

l'icône



située en haut à gauche de cette page Résana.

Économie et vie des entreprises

- Accident mortel d'un ouvrier en Normandie : l'entreprise TotalEnergies jugée pour homicide involontaire (Ouest France)
- Procès de Total Energies pour homicide involontaire au Havre : "Tout le monde rejette la faute sur le voisin" (France Bleu)
- « On lui a volé sa vie » : après la mort d'un ouvrier près du Havre, l'entreprise Total face à la justice (76 actu)
- Industrie. François Provost mercredi chez Renault Sandouville : une visite décisive sous tension autour du projet Flexis (Courrier Cauchois)
- Le groupe Allez acquiert la SNER : un nouveau géant de l'énergie en Normandie (Gazette de Normandie)
- Près de Tôtes. "J'ai 72 ans, je ne sais pas si cela vaut encore le coup" : Alain Comalada, président de l'entreprise PEG, face à un agrandissement qui reste en plan (Courrier Cauchois)
- Fraude fiscale près de Rouen : le transporteur de colis accuse son expert-comptable (Paris Normandie)

Sécurité

- Terres-de-Caux. Tentative d'extorsion : il menace des passants dans la rue avec une arme (Courrier Cauchois)
- « 700 euros de crack par jour » : à Rouen, un homme de 42 ans fournissait en drogue une mineure de 16 ans (76 actu)
- Le Havre : un adolescent de 17 ans interpellé avec des caméras volées en pleine nuit (Paris Normandie)
- Rixe à Gonfreville-l'Orcher : deux adolescents blessés par arme blanche, une enquête est en cours (Paris Normandie)
- Violente collision entre voitures : deux blessés et l'hélicoptère du Samu mobilisé près de Dieppe (Paris Normandie)
- Menaces avec une arme factice à Terres-de-Caux : un homme condamné (Paris Normandie)
- Violences et abus dans les écoles lasalliennes : "Dix fois plus grave que Bétharram", selon un ancien élève à Rouen (France 3)
- INFOGRAPHIE. Comment les chiffres de la délinquance ont-ils évolué en 2025 en Seine-Maritime ? (76 actu)

Social et société

- Le Havre et alentour, qui sont ces jeunes qui franchissent le pas et rejoignent l'Armée de terre ? (Paris Normandie)

Mobilité / Transport

- « C'est moins cher que d'aménager des routes » : développer des réseaux cyclables, un enjeu des municipales (Ouest France)
- Seine-Maritime : au bord de l'A13, cette aire de covoiturage victime de son succès double sa capacité (76 actu)

Collectivités locales et équipements publics

- Angerville-la-Martel. Des fissures au mur et des fractures communales : la famille d'un ancien maire face à la collectivité (Courrier Cauchois)
- En attendant que le pont Colbert tourne à nouveau à Dieppe, les commerçants du Pollet tiennent bon (Paris Normandie)
- Au Havre, combien de temps avant de voir de nouvelles constructions dans les quartiers sud ? (Paris Normandie)
- Santé, mobilité douce, centres-bourgs : Région et Département en appuis financiers à l'Agglo de Fécamp (Paris Normandie)
- À Bolbec, l'AHAPS investit 1,6 million d'euros pour renforcer son action sociale (Paris Normandie)

Environnement

- Fécamp. Pour mieux comprendre les tempêtes, des capteurs installés dans le port et au large (Tendance Ouest)
- Extension du site d'enfouissement de déchets dangereux près de Rouen : une décision préfectorale inquiète les opposants (France Bleu)
- Un projet de stockage d'engrais met le feu aux poudres, au nord de Rouen (Paris Normandie)
- Éolien dans l'Eure : la justice stoppe le projet de parc près du Neubourg (Paris Normandie)

Politique

- Municipales 2026 : à Montivilliers, le candidat RN se lâche sur Twitter (Le Poulpe)
- Municipales à Paris. L'ancienne rectrice de Normandie, victime collatérale du soutien d'Hervé Morin à P.-Y. Bournazel (Ouest France)
- Municipales 2026. Au Havre, Magali Cauchois place la condition des travailleurs au cœur de la campagne (Tendance Ouest)
- Municipales 2026. A Val-de-Scie, Christian Suronne a dévoilé sa liste (Courrier Cauchois)
- Jean-Pierre Chauvet conduit la liste « Agir pour Yerville » pour les municipales 2026 (Paris Normandie)
- Municipales 2026 : sécurité, cadre de vie et développement, Guillaume Laboulle candidat à la Vaupalière (Paris Normandie)
- Municipales 2026. Le maire de Oissel Stéphane Barré candidat : « un travail dans la continuité » (Paris Normandie)
- Municipales 2026. Offre de santé, logements, sécurité... le maire de Bréauté, Jean-Claude Malo se représente (Paris Normandie)
- Municipales 2026. Stéphanie Bouteiller, challengeuse du maire sortant à Saint-Aubin-sur-Scie (Paris Normandie)
- Municipales 2026. Christophe Colombel mise sur la continuité à Calleville-les-Deux-Eglises (Paris Normandie)

- Municipales 2026. Catherine Poulet veut succéder à Jean-Marie Beaurain à Saint-Ouen-sous-Bailly (Paris Normandie)

Justice

- Alcool, maroquinerie... : 14 pharmaciens rouennais condamnés pour avoir accepté des cadeaux illicites du laboratoire Urgo (France 3)
- Bijoux, champagne... Des pharmaciens en Seine-Maritime ont reçu des cadeaux illégaux d'un géant pharmaceutique (76 actu)
- Affaire Urgo jugée à Rouen : « Le « je ne savais pas », on ne peut pas l'entendre ! », tonne la procureure (Paris Normandie)
- Affaire Urgo: 14 pharmaciens condamnés pour avoir accepté des cadeaux (AFP)

Santé

- Le centre hospitalier de Neufchâtel-en-Bray va ouvrir un service d'hôpital de jour en 2026 (Paris Normandie)
- Au centre Becquerel à Rouen, l'IA révolutionne la radiothérapie pour le traitement du cancer (Paris Normandie)

Acteurs publics

- "L'intelligence artificielle, une chance pour l'action publique locale ?"
- La mission Faure propose la création d'un secrétariat général à l'aménagement du territoire
- Finances publiques : une amélioration du déficit de l'État qui reste à conforter
- Les discussions sur le futur régime d'invalidité des fonctionnaires de l'État marquées par plusieurs désaccords

Accident mortel d'un ouvrier en Normandie : l'entreprise TotalEnergies jugée pour homicide involontaire

Natalie DESSE.

7-9 minutes

Article premium, Réservé aux abonnés (contenu complet accessible)

Poursuivi pour homicide involontaire après la chute mortelle d'un travailleur en 2019, à Gonfreville-l'Orcher (Seine-Maritime), TotalEnergies comparaissait ce mardi 3 février 2026 devant le tribunal judiciaire du Havre. Le jugement a été mis en délibéré au 19 février.

Assis sur le banc des parties civiles, les quatre enfants. Âgés de 10 ans et demi à 21 ans, ils sont restés cette longue après-midi jusqu'à tard dans la soirée, aux côtés de leur mère, dans la salle d'audience du tribunal judiciaire du Havre (Seine-Maritime), ce mardi 3 février 2026.

À entendre, d'abord, le rappel des faits : le 15 février 2019, leur père Cédric M., 38 ans, ouvrier de la société Bataille, faisait une chute de huit mètres, alors qu'il fixait un flexible, depuis une passerelle, pour le remplissage de gravats d'une cuve de filtration d'eau, sur la plateforme Normandie de TotalEnergies, à Gonfreville-l'Orcher, près du Havre. Il décéda le soir même à l'hôpital des suites de ses blessures.

Lire aussi : [TotalEnergies jugé pour homicide involontaire : la CGT réclame la fin de la sous-traitance](#)

[Devant eux, à la barre, le représentant de TotalEnergies Raffinage France comparaissait en tant que personne morale.](#) Il était poursuivi, comme la société Bataille dont le représentant n'est pas venu assister à l'audience, pour «homicide involontaire par violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence», pour «non-respect par l'entreprise utilisatrice de l'obligation de coordination des mesures de prévention et exécution de travaux sans inspection commune préalable, sans plan de

prévention des risques ni respect des règles relatives au protocole de sécurité».

« Un gros flou sur le rôle de chacun »

Des heures durant, il a été question de distinctions sémantiques entre protocole de sécurité et plan de prévention, entre opérations de chargement-déchargement-remplissage-lissage,-dépotage... Des heures durant, les responsabilités ont été rejetées entre les sociétés TotalEnergies, Bataille et le transporteur Tratel (aujourd'hui Heidelberg Materials) qui avait conduit le camion-citerne à décharger, lui-même alors sous-traitant de la société rouennaise Eqiom. «Il y a un gros flou sur le rôle de chacun », a constaté la présidente du tribunal Odile Quinard-Thibault.

Tenace, elle n'a cessé de questionner le représentant de TotalEnergies : «Quel document permettait d'évaluer les risques du travail pour ce mode opératoire spécifique ?» Et d'insister sur «la difficulté de définir le rôle de chacun».

Lire aussi : [TotalEnergies annonce la reprise d'un méga-projet gazier au Mozambique, qui était suspendu depuis cinq ans](#)

« Les risques n'avaient pas été perçus »

Le représentant de TotalEnergies n'a cessé, de son côté, de répéter que «les risques n'avaient pas été perçus». «Un festival d'irrégularités,» a dénoncé Elisa Haussetête, avocate des parties civiles. «Une suite de manquements en termes de sécurité. Une inspection commune de deux heures dans un bus ? On est sur un site industriel, pas dans un parc d'attractions !»

«Personne ne sait qui fait quoi et à quel niveau », a épinglé la procureure Sophie O'Hana, qui a aussi rappelé que «TotalEnergies est responsable du matériel mis à disposition des salariés». Et de noter : «L'opération de déchargement n'aurait pas dû être réalisée par ce salarié.»

Le parquet a requis une peine d'amende de 150 000 € contre TotalEnergies et 50 000 € contre la société Bataille. «On a vraiment considéré que l'on a perdu l'un des nôtres», a plaidé l'avocat de TotalEnergies Jean-Benoît Lhomme qui demandé la relaxe : «Rien ne peut être reproché à la société Total.» Le jugement a été mis en délibéré au 19 février.

Procès de Total Energies pour homicide involontaire au Havre : "Tout le monde rejette la faute sur le voisin" - ICI

Amélie Bonté

5-7 minutes

Total Energies était renvoyé devant le tribunal correctionnel du Havre pour homicide involontaire suite à la chute mortelle d'un ouvrier sous-traitant en 2019. © Maxppp - Agence Franck Castel

Publié le mardi 3 février 2026 à 22:11

Total Energies et l'un de ses sous-traitants, la société Bataille, étaient jugés ce mardi devant le tribunal correctionnel du Havre pour homicide involontaire et violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité. En 2019, un homme de 38 ans a fait une chute mortelle de huit mètres.

Total Énergies et l'un de ses sous-traitants étaient renvoyés devant le tribunal correctionnel du Havre **pour homicide involontaire et violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité**. L'audience s'est déroulée mardi 3 février.

Le tribunal a examiné cette affaire qui remonte au 15 février 2019. [Un homme de 38 ans est mort après une chute de huit mètres](#). Il intervenait pour le compte d'un sous-traitant, l'entreprise Bataille, sur la plateforme Total de Gonfreville-l'Orcher, près du Havre. Il remplissait une cuve de sable en hauteur depuis une passerelle, la rambarde amovible a cédé, il est tombé. Le père de quatre enfants, présents à l'audience avec leur mère, est décédé le jour même. **Sept ans après, il faut donc déterminer la responsabilité** dans cet accident mortel du travail.

"Tout le monde rejette la faute sur le voisin", c'est ainsi que la procureure de la République résume cette affaire. *"Il y a un flou sur qui doit faire quoi"*, a même dit la présidente du tribunal qui a longuement interrogé le représentant de Total Energies à propos des procédures de sécurité. L'audience qui a duré huit heures a été très technique. *"Le protocole de sécurité était plus que léger"*,

d'après la procureure qui reprend les éléments de l'expertise technique : aucun système de verrouillage de la rambarde mobile, pas de harnais ou encore pas de dispositif anti-chute et même une absence d'analyse de risques, d'après le rapport de l'inspection du travail.

Mais l'avocat de la société sous-traitante, employeur de la victime, rappelle que l'expertise judiciaire évoque "*un dispositif en place adéquat*" par rapport à la tâche que devait effectuer Cédric M., ce à quoi l'avocat de Total Energies ajoute "***la procédure était claire et encadrée***".

À la barre, **la CGT, également partie civile** a fait état des dangers objectifs qui sont nombreux sur le site. "*Des dirigeants qui nient l'évidence, cela interroge*" martèle la Procureure de la République. Cédric M. lui ne savait pas que la rambarde était amovible rappelle l'avocate de sa famille et celle de Total Energie de conclure : "*Par définition c'est un accident du travail, donc peut être qu'il n'y a pas de responsabilités*".

Les avocats de la défense, Total Energies et société Bataille, ont plaidé la relaxe. La Procureure de la République a requis 150.000 euros d'amende à l'encontre de Total Energies et 50.000 euros d'amende à l'encontre de la société Bataille. Le jugement a été mis en délibéré et sera rendu le 19 février prochain.

- TotalEnergies
- [CGT](#)
- [Accident du travail](#)

VOTRE AVIS - En vue des élections municipales de mars 2026, ICI lance un grand cycle de consultations et propose tous les mois un questionnaire thématique afin de comprendre les attentes et les rapports des citoyens avec leurs maires, leurs communes.

Pour afficher ce contenu Odoxa, vous devez accepter les cookies
Mesure d'audience et web analyse.

Ces cookies permettent d'obtenir des statistiques d'audience sur nos offres afin d'optimiser son ergonomie, sa navigation et ses contenus.

Sur le même thème

[Passer la section](#)

- Le géant pétrolier TotalEnergies est renvoyé devant le tribunal correctionnel pour homicide involontaire, indique ce mercredi le

« On lui a volé sa vie » : après la mort d'un ouvrier près du Havre, l'entreprise Total face à la justice

6-7 minutes

Ce mardi 3 février 2026, l'entreprise Total était jugée au tribunal du Havre pour homicide involontaire après la mort d'un ouvrier en 2019 au sein de la raffinerie.

Sur le même thème

[Total Gonfreville](#)

[Tribunal du Havre](#)

Article réservé aux abonnés



La société Total et l'entreprise sous-traitante Bataille étaient jugées mardi 3 février 2026 au Havre pour homicide involontaire.

(©EA/76actu)

Par [Eloïse Aubé](#) Publié le 3 févr. 2026 à 21h09

Salle comble, sept heures d'audience. Ce mardi 3 février 2026, le tribunal du [Havre](#) avait à juger une affaire **d'homicide involontaire** datée de 2019, où un ouvrier, Cédric M., a **trouvé la mort à la suite d'une chute de près de huit mètres** sur le site de la raffinerie de Total à **Gonfreville-l'Orcher**. À la barre des prévenus : la [société TotalEnergies](#) et l'un de ses sous-traitants, la société

Bataille.

L'enjeu principal de cette audience reposait sur la responsabilité de chacun autour du protocole de sécurité. Le tout, dans **un climat plus que tendu**. Récit.

Un décrochage « soudain » du garde-corps

Tout remonte au 15 février 2019. Ce jour-là, Cédric M., salarié de la société Bataille, employé par Total en qualité de sous-traitant, intervient sur le site de la raffinerie normande pour une **opération de remplissage de cuve avec du sable**. Il se trouve alors à presque huit mètres de haut sur une passerelle sur laquelle se trouve une barrière de sécurité. Vers 11h15, cette barrière se dégonde, entraînant [la chute de Cédric M.](#) Ce **père de quatre enfants** décédera des suites de ses blessures en début de soirée.

Enquête interne, compte-rendu-du CSE, interrogations des témoins... Les mois qui suivent servent à tenter de comprendre les faits. Au gré des rapports, et notamment celui en 2022 de l'inspection du travail, plusieurs manquements sont mis en avant. Comme l'absence de verrouillage du garde-corps et de mesures de prévention des risques dans le plan de prévention annuel, ou encore une analyse des risques incomplète.

Jusqu'en mai 2025, où le parquet du Havre a décidé de [renvoyer l'entreprise Total](#) ainsi que la société sous-traitante Bataille, employeur de Cédric M., devant le tribunal pour « homicide involontaire par violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ».

Une **décision « rare »** et importante pour la CGT dont les représentants étaient présents en nombre ce mardi 3 février après-midi.

Une barrière amovible

Et si la salle était pleine, un acteur a brillé par son absence : l'entreprise Bataille, employeur de Cédric M. depuis 2011. Une absence « scandaleuse » note la veuve de la victime présente à l'audience avec ses quatre enfants, notant qu'on a « volé la vie » de son mari. « **On ne doit pas mourir en allant travailler (...) Nos vies sont brisées** ».

Votre région, votre actu !

Recevez chaque jour les infos qui comptent pour vous.

[S'inscrire](#)

Le cœur des débats, où les tensions entre les partis adverses ont

été les plus vives, s'est joué autour de **cette barrière amovible et du protocole de sécurité**.

Sur ce dernier point, la présidente du tribunal, en interrogeant le représentant Total, a pointé du doigt le fait « qu'il n'y a aucune mention de la manière dont la manutention sera faite, ni même de mention de travail en hauteur. Ce protocole ne permet pas de déterminer les risques de sécurité. La spécificité de l'opération n'est pas repérée. » Le prévenu argue que « si l'opération n'était pas faisable, elle aurait été interrompue ».

Et la barrière ? Pourquoi était-elle amovible ? Comment expliquer que l'entreprise connaissait cette amovibilité mais pas la victime ? C'est ce que l'avocate de la famille a pointé du doigt, expliquant qu'autrefois, le transport de sacs de sables devait s'effectuer via ces barrières. Aujourd'hui, bien que le procédé d'acheminement du sable ne soit plus le même, les barrières amovibles sont toujours en place.

« **Tout le monde se renvoie la balle** »

Au début de son réquisitoire, la Procureure de la République constate « les regrets de l'entreprise Total » mais maintient son implication dans les faits. Citant cette passerelle sur laquelle se trouvait Cédric M « sans dispositif de sécurité » et « **un protocole de sécurité très générique et sans précision** ».

(Un protocole que l'on applique par habitude (...) Tout le monde se renvoie la balle entre le transporteur, l'entreprise Bataille, Total...

Et de réclamer une **condamnation de l'entreprise Total et de l'entreprise Bataille pour l'ensemble des chefs d'accusation**, avec **une amende de 150 000 euros chacune**.

À tour de rôle, les deux avocats de la défense, l'un pour l'entreprise Bataille, l'autre pour la société Total, ont démarré leurs plaidoiries avec une pensée envers la famille de la victime, présente jusqu'au bout à l'audience. Le premier conseil a demandé **la relaxe pour l'ensemble des faits**, arguant que la responsabilité de Bataille n'était pas mise en cause.

S'agissant du conseil de Total, il pointe d'emblée du doigt ce « plan de prévention qui a été considéré comme inexistant [pendant l'audience] ». Et d'affirmer que s'il existe bel et bien, « il n'y a rien dans ce cadre qui prévoyait un plan de prévention spécifique ».

Le jugement a été mis en délibéré et sera rendu le 19 février.

Suivez l'actualité du Havre sur notre [chaîne WhatsApp](#) et sur notre [compte TikTok](#)

Industrie. François Provost mercredi chez Renault Sandouville : une visite décisive sous tension autour du projet Flexis

Cédric Thomire

4–5 minutes

Pour la première fois depuis sa prise de fonctions, à l'été dernier, François Provost, directeur général de Renault Group, est attendu à l'usine Renault de Sandouville. Mercredi 4 février, sa visite des différents départements du site cauchois sera particulièrement scrutée, dans un contexte industriel et social sensible, alors que [l'avenir du projet Flexis continue d'alimenter de nombreuses interrogations](#).

Quel avenir pour le nouveau Trafic Van E-Tech Electric ?

Créée en avril 2024, la coentreprise Flexis, réunissant Renault Group, Volvo Group et CMA-CGM, est au cœur des préoccupations. C'est elle qui porte la production, à Sandouville, de trois véhicules utilitaires légers 100 % électriques de la gamme FlexEvan, actuellement en préparation. Le site normand doit notamment assembler le nouveau Trafic Van E-Tech Electric, premier modèle d'une gamme appelée à incarner le renouveau industriel de l'utilitaire chez Renault. Les monteurs pilotes ont d'ailleurs déjà procédé au montage du premier exemplaire sur la chaîne.

Mais en décembre 2025, des signaux d'alerte sont apparus. Des divergences entre les actionnaires sur le rythme de développement et les perspectives d'activité ont conduit à l'ouverture d'un processus de conciliation. Si la direction de Flexis avait alors tenté de rassurer, évoquant une entreprise "*en bonne santé*" et une commercialisation maintenue fin 2026, le doute s'est installé jusque dans les ateliers de Sandouville.

420 millions d'euros à trouver ?

Aujourd'hui, le syndicat FO craint que Volvo Group et CMA-CGM aient acté leur décision de quitter Flexis, *"ce qui contraindrait Renault à trouver seul 420 millions d'euros pour compenser les apports financiers des deux partenaires"*. Une information qui, si elle venait à être confirmée, changerait profondément la donne pour la coentreprise comme pour le site cauchois. *"Lors de la rencontre prévue avec les organisations syndicales, FO va interpellier directement François Provost pour en savoir plus sur le sort réservé à Flexis et sur les garanties apportées à l'avenir de notre usine de Sandouville"*, déclare Fabien Gloaguen, délégué syndical FO. *"Il devra nous dire comment Renault va trouver les 420 millions nécessaires pour le FlexEvan"*.



Flexis a été créée pour incarner l'innovation dans l'utilitaire, dont le nouveau Trafic Van E-Tech electric, premier d'une nouvelle famille 100 % électriques fabriquée à Sandouville - © RECOM Paris/ Renault Design

Quelles suites pour le "partenariat stratégique historique" avec Ford ?

Autre sujet d'actualité que les représentants du personnel entendent aborder : l'annonce, faite à la surprise générale le 9 décembre 2025, d'un ["partenariat stratégique historique" entre Renault Group et Ford](#). Les deux constructeurs ont signé une lettre d'intention en vue d'une coopération dans le domaine des véhicules utilitaires légers en Europe. *"Les partenaires exploreront la possibilité de développer et de fabriquer ensemble certains VUL Renault et Ford"*, avait alors indiqué Renault Group. Une perspective qui concerne forcément Sandouville, sans qu'aucun détail concret n'ait, à ce stade, été communiqué.

FO espère donc obtenir des précisions sur la place du site cauchois dans ce possible rapprochement industriel et sur les conséquences qu'il pourrait avoir à moyen terme.

La presse ne sera pas conviée à cette visite, un choix assumé par la direction, alors que le déplacement du patron de Renault intervient quinze jours avant la publication des résultats financiers de Renault Group.

Le groupe Allez acquiert la SNER : un nouveau géant de l'énergie en No ...

Par L.R

3-4 minutes

Article

Le Groupe Allez muscle ses positions en Normandie en intégrant la SNER. Ce rapprochement stratégique, scellé en janvier 2026, transforme le paysage électrique régional : de Caen à Saint-Lô, l'alliance mise sur la décarbonation et le maintien des expertises locales pour propulser les infrastructures de demain.

Réservé aux abonnés



De Gauche à Droite : Richard GAUTHIER, Directeur Général Groupe ALLEZ, Olivier ALLEZ, Président du Groupe ALLEZ, Laurent LEVEQUE, Président de la SNER, Jean-Philippe CRONIER, Directeur Général de la SNER. © Groupe ALLEZ

Le partenariat entre la SNER et le groupe Allez a été scellé par Olivier Allez, président du groupe Allez, Richard Gauthier, directeur général groupe Allez, Laurent Leveque, président de la SNER, et Jean-Philippe Cronier, directeur général de la SNER. Si elle s'intègre à la structure de l'ETI, la SNER conserve son organisation et sa direction actuelle. Cette synergie combine l'expérience historique de la SNER en électricité générale et réseaux avec la puissance de frappe du groupe Allez. L'objectif est double :

maintenir l'emploi et les compétences locales tout en préservant l'autonomie opérationnelle des agences pour garantir une réactivité maximale sur le terrain.

Un maillage régional au service de la décarbonation

Cette intégration dope le portefeuille de services du groupe en Normandie. Déjà présent à Vire et Saint-Lô, le Groupe Allez s'appuie désormais sur les implantations de la SNER à Caen et Rouen pour couvrir l'ensemble du territoire. De l'éclairage public aux infrastructures photovoltaïques, l'offre s'élargit pour répondre aux enjeux de modernisation et d'efficacité énergétique. Ce nouvel ensemble entend accélérer les projets liés à la décarbonation, offrant ainsi une palette complète de solutions techniques aux acteurs publics et privés.

Concrètement, cette alliance repose sur une philosophie de décentralisation et de proximité. Les dirigeants réaffirment leur volonté de maintenir un dialogue constant avec les partenaires locaux afin d'assurer la continuité des chantiers en cours tout en saisissant de nouvelles opportunités de marché.

«... Le groupe ALLEZ valide toutes les cases de ce que j'avais imaginé pour ce passage de relai, c'est-à-dire un groupe spécialisé dans l'énergie, fidèle aux valeurs d'expertise, au savoir-faire des équipes et prônant l'ancrage territorial garant de la pérennité de l'activité », explique Laurent LEVEQUE, Président de la SNER.

En misant sur la haute technicité et la pérennité de leur modèle, la SNER et le Groupe ALLEZ s'inscrivent dans une stratégie durable pour l'avenir des infrastructures normandes.

Près de Tôtes. "J'ai 72 ans, je ne sais pas si cela vaut encore le coup" : Alain Comalada, président de l'entreprise PEG, face à un agrandissement qui reste en plan

Le Courrier Cauchois

3-4 minutes

"J'ai 72 ans. Je ne sais pas si cela vaut encore le coup que j'y consacre de l'énergie." La semaine dernière, mardi 27 janvier, Alain Comalada, président de PEG, reçoit, avec sa fille Manon Feron-Comalada, directrice générale, le président de Région [Hervé Morin](#) dans les locaux de [Varneville-Bretteville](#), près de Tôtes. C'est là que l'entreprise, spécialisée dans la ouate haut de gamme, fabrique ses couettes et oreillers. Le groupe familial, qui possède également une usine à Denestanville, voudrait s'étendre. Le terrain a même été acheté. Il était constructible au moment de l'acquisition. Mais depuis cinq ans, il ne l'est plus. Il est tributaire du plan local d'urbanisme de la communauté de communes Terroir de Caux qui doit être signé début mars. L'incertitude est là et elle pèse bien plus lourd que les articles de literie de la société cauchoise.



PEG a relocalisé la production de couettes et d'oreillers à Varneville-Bretteville en 2008. Des produits qui auparavant étaient réalisés en Chine. L'entreprise emploie une centaine de salariés

"Nous ne sommes pas des confectionneurs mais des industriels de la confection"

PEG porte les initiales de son créateur, Paul Edouard Guérot, en 1850. Elle récupère alors les chutes de l'industrie textile florissante dans la région d'Elbeuf. Elle fabrique avec de la bourre pour la conception de couvertures. Un siècle plus tard, le polyester supprime la laine et le coton. L'entreprise sait s'adapter à ce changement. Elle devient leader mondial des vêtements "grand froid". Elle fournit la fibre des sacs de couchage que les aviateurs britanniques placent sous le siège éjectable de leurs chasseurs. Malgré la mondialisation, PEG fournit encore cette ouate très technique pour des grandes marques de luxe ou de sport.

Mais si elle continue de se faire un nom, c'est désormais grâce aux couettes, oreillers et traversins qu'elle commercialise soit à travers ses propres marques, Colas Normand et Scandina, soit pour des enseignes de grande distribution. *"Nous ne sommes pas des confectionneurs mais des industriels de la confection. Il nous faut trois minutes pour faire une couette"*, indiquent père et fille. Si elle emploie une centaine de personnes, auxquelles s'ajoutent une trentaine à une quarantaine d'intérimaires à certaines périodes, PEG continue de mécaniser son procédé : *"On sort 5 000 couettes et 15 000 oreillers par jour."* [La PME cauchoise s'est lancée également dans la fabrication d'un isolant à partir de la récupération de bouteilles d'eau. Elle en sort une matière recyclée et recyclable, "sans aucun produit chimique dedans"](#). Grâce à ces différentes activités, elle annonce un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros. Résultat probant qui n'efface pas toutes les contrariétés.

Fraude fiscale près de Rouen : le transporteur de colis accuse son expert-comptable

Guillaume LEJEUNE

5-7 minutes

Justice. Pas moins de 150 000 € de TVA sont passés à l'as au grand dam du Fisc. Le patron d'une entreprise de livraison de colis à domicile rejette la faute sur son comptable lundi 2 février 2026 devant la cour d'appel de Rouen.



Le transporteur de colis réfute toute volonté d'avoir voulu frauder l'État français en ne payant pas la TVA, notamment. - Photo d'illustration : VDN.



Publié: 3 Février 2026 à 11h29 Temps de lecture: 1 min

Le délit pour lequel l'ancien patron d'une société de transports express sise à Saint-Étienne-du-Rouvray ne date pas d'hier. La première fraude à la TVA remonte ainsi à 2015, la dernière à 2017. Cependant, la justice, de même que [l'administration fiscale](#), ne lâche rien.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Dans un premier temps, ce chef d'entreprise, qui bossait « *de 6 h à 21 h* » en sous-traitance de deux seuls gros clients, a été condamné par le tribunal correctionnel de Rouen à six mois de prison avec sursis et à la publicité du jugement. Le Fisc estime cette seule fraude à environ 150 000 €. Pas une paille pour ce père de quatre enfants aujourd'hui « *coursier* » qui conteste la peine et la volonté de magouiller.

Sa défense développée devant la chambre des [appels correctionnels rouennaise](#) lundi 2 février 2026 ? La faute à son expert-comptable installé dans la région. Un commissaire aux comptes que l'avocat du prévenu, Me Florent Dugard, connaît bien. « *Je le retrouve dans de nombreux de dossiers de fraudes fiscales ou à l'Urssaf* », souligne le spécialiste en droit des affaires.

Un passif de 340 000 €

Son client « *a commis des erreurs de négligence en ne vérifiant pas le travail du comptable. Mais il n'y a pas d'intention frauduleuse de sa part et donc pas de délit.* » Et de plaider la relaxe après avoir détaillé la pression exercée par les donneurs d'ordre dans ce milieu professionnel de la messagerie. L'expert-comptable n'a jamais été mis en cause par la justice.

Ce qui, on l'a bien compris, n'est pas le cas du transporteur dont la boîte, créée en 2014 et qu'il détenait à 80 %, accusait 340 000 € de passif lorsqu'elle a été liquidée en 2018. Malgré les courriers, le chef d'entreprise n'a pu être contacté par les Finances publiques qui ont finalement déposé plainte en 2019.

« *J'avais baissé les bras* », dit le prévenu à la barre après que le magistrat qui mène les débats s'interroge sur certaines conclusions de l'administration. « *Je n'exclus pas une erreur technique* », reconnaît le représentant des Impôts. Par exemple, l'interprétation des [règles de loi](#) pose question, d'autant plus que l'affaire date d'il y a dix ans et que les textes ont bien évolué depuis.

« Je me suis plus appauvri qu'enrichi »

Reste que le transporteur marocain ne peut prouver un quelconque contrat formel avec son comptable, lequel affirmait lors des investigations avoir fait le job.

Les cotisations sociales n'étaient pas réglées, les livres de comptes quasi inexistants, la TVA pas payée et le chiffre d'affaires dissimulé : l'avocate générale évoque un préjudice de quelque 740 000 €. « *La jurisprudence est très claire, vous ne pouvez vous retrancher derrière une faute de votre expert-comptable* », fait savoir [Delphine Mienniel](#).

Elle requiert huit mois de prison avec sursis et une amende 5 000 € d'amende ainsi que l'affichage et la diffusion de la peine. « *Je me suis plus appauvri qu'enrichi* », affirme le prévenu.

Délibéré le 2 mars.

Lire aussi

[La créatrice de Rouen revient dans « Qui veut être mon associé ? » avec son rouge à lèvres original](#)

[Dans cette petite commune de Seine-Maritime, les habitants s'entraident pour créer un café associatif](#)

[Une maison en proie à un incendie à Malaunay, une habitante a pu se sauver avant l'arrivée des pompiers](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Justice Rouen \(Seine-Maritime\) Saint-Étienne-du-Rouvray \(Seine-Maritime\)](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

[Rouen](#)



[La créatrice de Rouen revient dans « Qui veut être mon associé ? » avec son rouge à lèvres original](#)



Terres-de-Caux. Tentative d'extorsion : il menace des passants dans la rue avec une arme

Ghislain Annetta

2-3 minutes

Samedi 17 janvier, entre 5h30 et 6h30, un individu a menacé successivement deux victimes à Terres-de-Caux. La première, une personne âgée de 84 ans, a été prise à partie dans la rue alors qu'elle promenait son chien.

Prise en charge médicale

Quelques minutes plus tard, une infirmière intervenant à domicile a été menacée à l'aide d'une arme de poing alors qu'elle se trouvait chez une patiente.

Dans les deux cas, l'auteur a intimidé ses victimes afin d'obtenir la remise de biens personnels. Deux tentatives d'extorsion qui ont provoqué un important retentissement psychologique, nécessitant une prise en charge médicale.

- **A lire aussi.** [Rouen. Accident sur la voie de métro : une voiture encastrée, un conducteur alcoolisé](#)

Un suspect identifié

Une enquête a été diligentée par la compagnie de gendarmerie du Havre, menée conjointement par la communauté de brigades de Terres-de-Caux et la brigade de recherches du Havre.

Les investigations menées ont abouti à l'identification formelle d'un suspect.

Reconnaissance de culpabilité

Ce dernier a été interpellé mercredi 28 janvier au matin par les gendarmes avec l'appui de leurs collègues du PSPG de Paluel, du PSIG du Havre. La perquisition du domicile du mis en cause a permis la saisie de plusieurs armes factices, dont celle utilisée lors des faits.

Placé en garde à vue, l'intéressé a reconnu l'intégralité des faits, indiquant avoir consommé de l'alcool et des produits stupéfiants au moment des infractions. Une expertise psychiatrique a été réalisée. A l'issue de la procédure, l'auteur présumé a été présenté devant le procureur de la République dans le cadre d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Il a été condamné à une peine de six mois d'emprisonnement ferme aménageable sous bracelet électronique, assortie de deux ans de sursis probatoire. Le jugement prévoit également une obligation de soins, une interdiction de détenir une arme pendant cinq ans, une interdiction de contact avec les victimes ainsi que l'indemnisation des victimes.

« 700 euros de crack par jour » : à Rouen, un homme de 42 ans fournissait en drogue une mineure de 16 ans

7-9 minutes

Un homme de 42 ans a été condamné le lundi 2 février 2026 par le tribunal de Rouen. Il a été reconnu coupable d'avoir fourni en drogue une adolescente de 16 ans.

Sur le même thème

[Drogue](#)

[Justice](#)

[Tribunal de Rouen](#)

Article réservé aux abonnés



Un homme de 42 ans a été condamné le lundi 2 février 2026 par le tribunal de Rouen. Il a été reconnu coupable d'avoir fourni en drogue une adolescente de 16 ans. (©Illustration/Adobe Stock)

Par [Adrien Filoche](#) Publié le 3 févr. 2026 à 18h18

C'est un **dossier particulièrement épineux** qui s'est présenté devant la cour du tribunal correctionnel. Le lundi 2 février 2026, Jérôme*, un homme de 42 ans, a comparu devant le [tribunal de Rouen](#) (Seine-Maritime). Il lui est reproché d'avoir violenté et

d'avoir **fourni de la drogue à une mineure** avec qui il entretient une relation. La victime en question, Marine*, est une jeune fille de 16 ans, placée en foyer et au passé tortueux.

« **Je consomme beaucoup de crack, 10 grammes par jour** »

Le début de cette affaire remonte au 21 novembre 2025. Ce jour-là, l'aide sociale à l'enfance (ASE) émet un signalement. Marine, une adolescente de 16 ans placée à l'Idfhi (Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'Insertion) et habituée aux fugues s'était présentée quelques jours plus tôt, le 17 novembre, au foyer. **Elle revenait justement d'une fugue.**

Dans le dossier, il est indiqué que l'adolescente confie avoir été **victime de violences** de la part de son petit ami de 42 ans, chez qui elle **consomme régulièrement des stupéfiants**. Toxicomane, la victime expliquait également **avoir recours à la prostitution** afin de se fournir en drogue.

Marine déclarait alors : « Actuellement, je consomme beaucoup de crack, 10 grammes par jour, ça coûte environ 700 euros ». Et lorsqu'on lui demandait comment elle s'approvisionnait, elle répondait : « C'est mon copain, il est dealer ».

Son dealer et petit ami est un homme de 42 ans

Le dealer en question est rapidement identifié : il s'agit de Jérôme, un homme de 42 ans résidant dans un squat à Beauvoisine et **défavorablement connu des services de police**. Des investigations sur les lignes téléphoniques de la victime mettent en évidence qu'entre le 21 et le 22 novembre, Marine avait été en contact à de multiples reprises avec la ligne téléphonique du prévenu.

Le 23 novembre, l'adolescente est **de nouveau déclarée en fugue**. Quelques jours plus tard, le 4 décembre, elle est finalement hospitalisée au centre d'addictologie de l'hôpital Saint-Julien. Un jour plus tard, l'aide à l'enfance émet un nouveau signalement indiquant que Jérôme s'est présenté à l'hôpital afin de fournir Marine en stupéfiants. Chose qu'il conteste à la barre du tribunal : « Je n'ai jamais ramené de produit stups au centre de cure. Je n'ai pris que des manuels scolaires, des bonbons, du coca et des vêtements ».

Finalement, la mineure quitte l'établissement de santé. Le 20 décembre, elle est réentendue par les enquêteurs. Elle se dit amoureuse et déclare ne plus vouloir déposer plainte pour les violences.

Votre région, votre actu !

Recevez chaque jour les infos qui comptent pour vous.

[S'inscrire](#)

Lors de l'audience, elle ne s'est pas présentée au tribunal et a donc été représentée par une administrateur ad hoc, une personne désignée par décision judiciaire pour représenter une mineure et l'accompagner le temps de la procédure.

La tentative de défense du prévenu

Interpellé, le mis en cause a quant à lui été déféré le 11 décembre 2025 devant le procureur de la République, puis placé sous contrôle judiciaire.

Face à la cour ce lundi 2 février, le prévenu **au regard hagard**, indique avoir fait la connaissance de Marine en 2024. Il soutient que la mère de la mineure la prostituait et explique qu'il a voulu « la sortir de la prostitution ». Il est interrogé par le président de la cour. « Est-ce qu'on a consommé du stupéfiant ensemble ? Oui c'est vrai, c'est pour pas qu'elle aille se prostituer », lâche-t-il.

Le président poursuit : « À vous écouter, vous lui rendiez service ». Le prévenu répond alors, toujours l'air un peu hébété : « J'étais amoureux, je ne voulais pas qu'elle fasse n'importe quoi. J'ai conscience que ce n'est pas une histoire anodine, mais des fois, les choses sont un peu plus compliquées que ça ».

Sa défense, c'est qu'il fournissait « un cadre » à l'adolescente et qu'il faisait en sorte qu'elle « ne fasse pas de conneries », en l'occurrence de la prostitution, afin de se fournir en drogues. Interrogé sur les violences décrites le 21 novembre par la victime (tirage de cheveux et arrachage de robe), lui évoque simplement « une bousculade ».

L'administrateur ad hoc de la mineure prend alors la parole. Elle indique avoir rencontré l'équipe éducative qui suit Marine. La jeune fille a été placée à l'Idphi en janvier 2025 et était suivie notamment pour des problèmes avec l'alcool. « Elle a fugué d'août à novembre 2025. Lorsqu'elle est revenue, elle était d'une maigreur extrême et a demandé de l'aide », poursuit la représentante de la victime.

Elle n'a pas réussi à s'en sortir, le manque est trop important. C'est une jeune avec un mal-être conséquent. Elle a l'impression que son corps ne lui appartient plus.

Elle explique par ailleurs avoir eu la jeune fille au téléphone il y a une semaine, « elle a minimisé les faits, elle a dit qu'elle était

amoureuse ».

Un cercle vicieux destructeur et une relation toxique

L'avocate de la victime prend alors la parole et demande un renvoi pour intérêt civil soulignant que la situation en l'état ne permet pas de chiffrer le préjudice de la victime. Elle déplore par ailleurs une situation où Jérôme et Marine « n'arrivent pas à rester séparés, malgré un contrôle judiciaire, et c'est extrêmement problématique ».

De son côté, le ministère public soutient que Jérôme participe à maintenir Marine dans ce cercle vicieux destructeur et **réclame six mois ferme de prison**.

L'avocat du prévenu reconnaît quant à lui « une situation dramatique » et une « relation toxique » mais insiste sur la volonté de son client de vouloir « prendre soin » de Marine. Citant la victime, il dit : « Il m'apprend la vie, il m'apprend à cuisiner, il m'a inscrit à la mission locale. Il m'apprend plus que mes parents en 15 ans ». Il plaide pour une mise en semi-liberté afin d'offrir une transition à Jérôme, désireux de suivre des soins et de se réinsérer.

Après en avoir délibéré, le tribunal de Rouen a finalement déclaré Jérôme coupable des faits qui lui sont reprochés. Compte tenu de leur gravité et de ses antécédents (neuf condamnations dans son casier), il reçoit la peine de 18 mois de prison** dont 12 mois assortis d'un sursis probatoire pendant deux ans. « On marche sur la tête », déclare le prévenu avant d'être raccompagné par les policiers.

*Les prénoms ont été modifiés

**Cette peine est susceptible d'appel. Tout justiciable demeure présumé innocent tant que toutes les voies de recours n'ont pas été épuisées

Suivez l'actualité de Rouen sur [notre chaîne WhatsApp](#) et sur [notre compte TikTok](#)

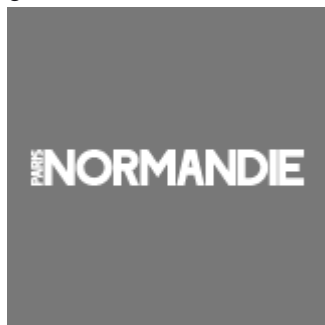
Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Le Havre : un adolescent de 17 ans interpellé avec des caméras volées en pleine nuit

Paris Normandie

3–4 minutes

Dans la nuit du 3 février 2026 au Havre, la police a surpris un adolescent cagoulé sortant d'un immeuble déjà victime de dégradations. Trois caméras sectionnées ont été retrouvées dans son sac. Le suspect affirme avoir été missionné, il a été placé en garde à vue.



Publié: 3 Février 2026 à 14h26 Temps de lecture: 1 min

Dans la nuit du lundi 2 au mardi 3 février 2026, vers 0 h 15, [les policiers du Havre](#) ont repéré un individu sortant d'un hall d'immeuble situé rue des Sports, quartier de la Hêtraie. L'homme, cagoulé et ganté, transportait un sac plastique. Ce bâtiment avait déjà été visé par des dégradations, notamment le sectionnement de caméras de vidéoprotection.

Trois caméras volées

À la vue des forces de l'ordre, le suspect s'est immédiatement débarrassé de son sac, de ses gants et de sa cagoule, avant de s'agenouiller les mains sur la tête. Il a expliqué aux policiers avoir été missionné pour récupérer des caméras dont les fils avaient été coupés. La fouille du sac plastique a permis la découverte de trois dispositifs de vidéoprotection.

Âgé de 17 ans, le jeune homme était également porteur d'un badge d'accès à l'immeuble, dont il a refusé de révéler l'origine. Il a été placé en garde à vue.

Rixe à Gonfreville-l'Orcher : deux adolescents blessés par arme blanche, une enquête est en cours

Marie-Ange MARAINE

3-4 minutes

Une violente altercation a éclaté, mardi 3 février 2026 à Gonfreville-l'Orcher entre deux jeunes de 15 et 19 ans. Les deux victimes, blessées par arme blanche, ont été prises en charge par les secours et transportées à l'hôpital. L'un d'eux était en urgence absolue.



Publié: 3 Février 2026 à 15h02 Temps de lecture: 1 min

Ce mardi 3 février 2026, la rue de la Boulaye, à [Gonfreville-l'Orcher](#), a été le théâtre d'une violente rixe. L'alerte a été déclenchée à 12 h 52 pour une « assistance à personne en contexte menaçant ». À leur arrivée, les secours ont découvert deux jeunes, âgés de 19 et 15 ans, blessés lors de l'altercation.



Le SMUR est intervenu pour médicaliser, sur place, les deux

jeunes qui avaient été blessés par arme blanche mardi 3 février 2026 à Gonfreville-l'Orcher. - Illustration Paris Normandie

Un jeune en urgence absolue

Trois engins et sept sapeurs-pompiers ont été engagés, épaulés par la police et le SMUR. Les deux victimes avaient des blessures par arme blanche. Le jeune majeur, en urgence absolue, a été médicalisé sur place, tandis que l'adolescent, classé en urgence relative, a également été pris en charge par les équipes de secours.

Tous deux ont été transportés vers le [centre hospitalier Jacques-Monod](#), le plus jeune a été pris en charge par le service de pédiatrie du GHH. Les circonstances exactes de cette violente bagarre restent à établir. Une enquête a été ouverte.

Lire aussi

[Au Havre, combien de temps avant de voir de nouvelles constructions dans les quartiers sud ?](#)

[Saint-Romain-de-Colbosc se prépare pour la Foire aux bestiaux 2026](#)

[Au Havre, le Starbucks® de l'avenue René-Coty ferme ses portes dans quelques jours](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Gonfreville-l'Orcher \(Seine-Maritime\)](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi vers

Ça se passe aussi vers

[Le Havre](#)



Violente collision entre voiturettes : deux blessés et l'hélicoptère du Samu mobilisé près de Dieppe

Arnaud COMMUN

~4 minutes

Une violente collision a opposé deux voiturettes, le mardi 3 février 2026, vers 14 heures, à Saint-Nicolas-d'Alermont près de Dieppe. Deux personnes ont été blessées grièvement. L'hélicoptère du Samu 76 est intervenu.



Publié: 3 Février 2026 à 16h13 Temps de lecture: 1 min

Une violente collision a opposé une Renault Twizy à une autre voiturette, le mardi 3 février 2026, vers 14 heures, rue Louis-Vitet, à l'angle de la rue du Huit-Mai, [à Saint-Nicolas-d'Alermont, près de Dieppe.](#)

Désincarcération

Une femme se trouvait dans chaque véhicule. Elles ont été gravement blessées, de source proche des secours. Dix-sept sapeurs-pompiers se sont précipités à l'adresse indiquée [ainsi qu'une équipe héliportée du Samu de Rouen et le Smur de Dieppe.](#) L'hélicoptère Viking du Samu 76 s'est posé sur le stade de football du bourg.





Le choc s'est produit à l'intersection des rues Louis-Vitet et du Huit-Mai à Saint-Nicolas-d'Aliermont. - Document Paris Normandie

Les sapeurs-pompiers de Saint-Nicolas-d'Aliermont et de Dieppe ont utilisé leur matériel de désincarcération pour dégager au moins l'une des victimes. Des gendarmes de la communauté de brigades d'Envermeu se trouvaient également sur place.

Une enquête

Les deux victimes sont âgées de 50 et 66 ans, a-t-on appris auprès des sapeurs-pompiers. La plus grièvement touchée a été conduite par les airs au CHU de Rouen. La seconde victime a rejoint les urgences du centre hospitalier de Dieppe dans une ambulance des sapeurs-pompiers.

Les gendarmes devront déterminer les causes de ce choc et les responsabilités.

Lire aussi

[La Ville du Tréport pleure Jean-Jacques Louvel, adjoint au maire](#)

[Les travaux du parc éolien en mer Dieppe/Le Tréport ont repris, au large](#)

[Saint-Valery-en-Caux : l'épicerie solidaire, un coup de pouce pour les familles en difficulté](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Saint-Nicolas-d'Aliermont \(Seine-Maritime\), Dieppe](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

[Dieppe](#)



Menaces avec une arme factice à Terres-de-Caux : un homme condamné

Coline Poiret-Mellier

4-5 minutes

Deux tentatives d'extorsion commises à Terres-de-Caux en janvier 2026 ont conduit à l'interpellation puis à la condamnation d'un homme, qui avait utilisé une arme factice pour menacer ses victimes.



Une enquête menée par la compagnie de gendarmerie du Havre a permis d'élucider deux tentatives d'extorsion commises le samedi 17 janvier 2026 à Terres-de-Caux. - PND

[Consultez l'actualité en vidéo](#)



Publié: 3 Février 2026 à 17h53 Temps de lecture: 1 min

Une enquête menée par la compagnie de gendarmerie du Havre a permis d'élucider deux tentatives d'extorsion commises, le samedi 17 janvier 2026, à Terres-de-Caux. Entre 5h30 et 6h30, un individu a menacé successivement deux personnes à l'aide d'une arme.

Plusieurs victimes

La première victime, âgée de 84 ans, a été prise à partie dans la rue alors qu'elle promenait son chien. Quelques minutes plus tard, une infirmière intervenant à domicile a été menacée alors qu'elle se trouvait chez une patiente. Dans les deux cas, l'auteur a cherché à obtenir des biens personnels.

Les investigations, conduites par la communauté de brigades de Terres-de-Caux et la brigade de recherches du Havre, ont abouti à l'interpellation du suspect le 28 janvier 2026. Une perquisition a permis la saisie de plusieurs armes factices, dont celle utilisée lors des faits.

Placée en garde à vue, la personne mise en cause a reconnu les faits. Présenté à la justice, il a été condamné à six mois de prison ferme aménageables sous bracelet électronique, assortis de deux ans de sursis probatoire, d'une obligation de soins et de l'indemnisation des victimes.

Lire aussi

[Après un accident mortel près de Gruchet-le-Valasse, la famille d'une victime lance un appel à témoins](#)

[À Yvetot, Bienfaits accueil la couturière LN Factory... qui est déjà sur le départ](#)

[À Bolbec, l'AHAPS investit 1,6 million d'euros pour renforcer son action sociale](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Terres-de-Caux \(Seine-Maritime\)](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

[Lillebonne](#)



INFOGRAPHIE. Comment les chiffres de la délinquance ont-ils évolué en 2025 en Seine-Maritime ?

4–5 minutes

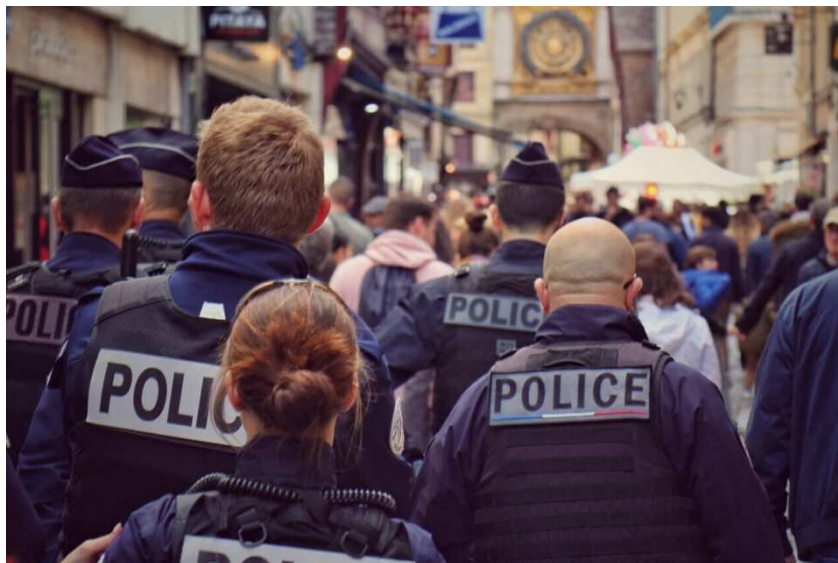
Le ministère de l'Intérieur a publié les derniers chiffres de la délinquance en Seine-Maritime. Violences, vols, stupéfiants... On fait le point sur leur évolution en 2025.

Sur le même thème

[Insécurité](#)

[Sécurité routière](#)

[Violences conjugales](#)



Les derniers chiffres du ministère de l'Intérieur sur la délinquance en Seine-Maritime sont tombés. (©JB/76actu/Illustration)

Par [Mathieu Charré](#) Publié le 4 févr. 2026 à 9h14

C'est un rendez-vous annuel à la fin du mois de janvier : la publication des **chiffres de la délinquance** en [Seine-Maritime](#) pour l'année écoulée. Issus du ministère de l'Intérieur, ces chiffres permettent de constater les évolutions, positives ou négatives, dans chacune des **16 catégories décrites**. Tour d'horizon.

Moins d'homicides, plus de violence

Du côté des homicides et tentatives d'homicide, les chiffres

baissent considérablement en 2025, avec respectivement -14,3 % (12 homicides) et -20,6 % (54 tentatives). En 2024, [les tentatives d'homicide avaient explosé](#) dans le département. Sur le temps long, elles ont augmenté de 10,5 % depuis 2016.

Les violences continuent, elles, d'augmenter. Pour les violences physiques, elles sont quasi stables intrafamiliales (+0,8 %) et montent hors cadre familial (+7,5 %). Tout comme les violences sexuelles (+9,5 %).

La préfecture de Seine-Maritime précise que « pour la deuxième année consécutive, il faut relever une évolution plus modérée que les tendances précédentes (+ 18 % chaque année depuis 2016) » en ce qui concerne les violences aux personnes. Dans les catégories mentionnées ci-dessus, seuls les homicides ont baissé depuis 2016.

Les chiffres de la violence, dans le détail :

- 12 homicides (-14,3 % par rapport à 2024, -3,8 % depuis 2016)
- 54 tentatives d'homicide (-20,6 % par rapport à 2024, + 10,5 % depuis 2016)
- Violences physiques intrafamiliales : 3,9 pour 1000 habitants (+0.8 % par rapport à 2024, + 9,7 % depuis 2016)
- Violences physiques hors cadre familial : 3,5 pour 1000 habitants (+7,5 % par rapport à 2024, + 4,8 % depuis 2016)
- Violences sexuelles : 2,2 pour 1000 habitants (+9,5 % par rapport à 2024, + 11,5 % depuis 2016)

Vidéos : en ce moment sur Actu

Bilan contrasté pour les vols

Certaines catégories évoluent positivement au niveau des vols. C'est le cas par exemple des vols avec armes, en recul de 16,7 % en un an. Les chiffres diminuent également pour les vols de véhicules (-19,1 %), les vols dans les véhicules (-26,5 %) ou les vols d'accessoires sur véhicules (-8,3 %).

À l'inverse, les chiffres sont moins bons qu'en 2024 pour les vols violents sans arme (+2,5 %), les vols sans violence contre des personnes (+4,7 %) et les cambriolages de logement (+3,3 %).

Votre région, votre actu !

Recevez chaque jour les infos qui comptent pour vous.

[S'inscrire](#)

INFOGRAPHIE. L'évolution de 2021 à 2025 de certains faits de délinquance en Seine-Maritime :

Stupéfiants, escroqueries... ça grimpe

La préfecture appuie enfin sur une « intensification nette de l'action publique contre tous les types de trafics », qui se traduit dans les chiffres par une nette hausse de mises en cause pour usage (+7,2 %) et trafic (+17,1 %) de stupéfiants. Les destructions et dégradations volontaires grimpent, elles, de 3,6 % en un an.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Violences et abus dans les écoles lasalliennes : "Dix fois plus grave que Bétharram", selon un ancien élève à Rouen - ICI

7-9 minutes

Des faits ont été dénoncés à l'établissement Saint-Jean-Baptiste de la Salle, à Rouen. © Radio France - Christine Wurtz

Diffusé le mercredi 4 février 2026 à 7:44

Publié le mercredi 4 février 2026 à 7:44

D'anciens élèves de la congrégation des Frères des écoles chrétiennes dénoncent des violences physiques et sexuelles. Un collectif national a été créé pour les recenser. Philippe Auzenet, ancien élève de Saint-Jean-Baptiste de la Salle à Rouen, témoigne ce mercredi sur ICI : "Ils m'ont tué."

Après la naissance du collectif, un témoignage. [Une vingtaine d'anciens élèves des établissements scolaires de la congrégation des Frères des écoles chrétiennes dénoncent des violences physiques et sexuelles](#), selon les révélations de [France Inter](#) dimanche. Un collectif national a été créé pour dénoncer les faits parfois prescrits dans ces établissements, aussi appelés établissements Lasalliens. Philippe Auzenet, cofondateur de ce collectif et victime de violences à Saint-Jean-Baptiste de la Salle à Rouen, dénonce ces abus, il est l'invité d'ICI Normandie ce mercredi 4 février.

Il a été inscrit par ses parents en 1958 à l'école Saint-Jean-Baptiste de la Salle, il avait sept ans, et il explique que les violences ont commencé immédiatement, dans la cour. *"Il n'y avait aucune surveillance à l'époque. Le petit bout de chou de sept ans que j'étais était torturé, ficelé avec des cordes, pendu par les pieds. On mettait un bol sous ma tête : c'est comme ça qu'ont tué les lapins dans les fermes normandes à l'époque. Les deux grands dans la cour approchaient leur couteau de boucher pour m'arracher les yeux. C'était pour moi terrible, je faisais mes besoins instantanément dans ma culotte, j'étais terrorisé. C'est à cette époque que j'ai été tué. Ça a duré deux ans, à raison de deux fois*

par mois, c'est horrible."

"J'ai refoulé ce qui s'était passé, tellement c'était douloureux"

Selon les informations d'[ICI Normandie](#), au moins neuf victimes se sont signalées depuis 2014, date de la création de la cellule d'écoute par la congrégation, certaines ont subi des violences sexuelles commises par des religieux ou des enseignants laïcs. Pour Philippe Auzenet, qui a porté plainte en novembre 2025, ce n'est que le début des révélations. *"Depuis trois jours que nous avons envoyé ce communiqué à l'AFP, nous sommes envahis par des centaines de mails, des appels téléphoniques, ça n'arrête pas".* ICI Normandie a d'ailleurs reçu de nouveaux appels téléphoniques pour témoigner, après l'interview. *"Il y a à l'heure actuelle 30 à 33 établissements en France concernés par ces viols, ces abus sexuels, ces violences".*

Philippe Auzenet a aujourd'hui 73 ans, il n'a pas pu témoigner pendant des années, *"saisi par une amnésie traumatique"*. Il précise : *"J'ai refoulé dans ma vie inconsciente ce qui s'est passé, tellement c'était douloureux. J'ai survécu jusqu'à l'âge de 68-69 ans, et là j'ai eu vent de toutes ces affaires : Bétharram et quantité d'autres, ça a réveillé mon amnésie. J'ai tout de suite fait appel à une psychothérapeute et me voilà parti pour quatre ans où tout remonte, c'est très douloureux, comme beaucoup"* d'autres qui se souviennent, âgés de 50 à 70 ans.

"J'ai compris les racines de ma vie brisée"

Il comprend alors beaucoup de choses : *"C'est là que j'ai vu que ma vie avait été un enfer, et surtout, j'ai compris les racines de ma vie brisée, détruite, comme des milliers d'autres victimes. Parce qu'on est des milliers de victimes de ce réseau lasallien, qui ne veut pas comprendre, qui ne veut pas écouter et qui ne veut pas réparer d'une manière intégrale."*

Ce que Philippe Auzenet et les autres victimes demandent c'est *"la reconnaissance de la responsabilité civile, on demande le refus de la prescription. On demande vraiment l'accès total aux archives, qu'ils nous interdisent, et des réformes pour les élèves actuels, mais c'est une omerta, c'est dix fois plus grave que Bétharram."*

La congrégation assure avoir mis en place dans tous les établissements scolaires, y compris donc, Saint-Jean-Baptiste de la Salle à Rouen, *"un arsenal de mesures pour éviter toute la reproduction des faits"*, et a affirmé dans un communiqué que des éléments pourront être communiqués *"si c'est important"*. Mais

Philippe Auzenet assure n'avoir pas eu de réponse à ses questions. *"Ignorance totale. Quinze jours plus tard, j'envoie un autre mail et je menace de porter plainte. Là, ils ont bougé".*

Sa demande est transférée au siège à Paris. *"J'ai eu droit à être écouté pendant une heure, puis pendant dix mois, plus personne. Ils écoutent d'abord pour savoir le nom de l'agresseur, ils le déplacent rapidement, ils le changent d'école. Mais ils le laissent dans un établissement (puisque'il y en a 150), ils le laissent toujours en contact avec les jeunes."*

La congrégation, toujours dans un communiqué transmis à ICI Normandie, *"tient à dire combien elle est sensible à la souffrance exprimée dans ce témoignage". "Le chef d'établissement, ajoute-t-elle, dès que l'ancien élève concerné a pris contact avec l'établissement, fin février 2025, a immédiatement transmis l'information à la congrégation. Une rencontre en visioconférence, avec l'adjoint du supérieur de la congrégation, a finalement pu être organisée le 26 mars 2025."*

Pour témoigner, le collectif met en place une [adresse mail](#).

Des faits ont été dénoncés à l'établissement Saint-Jean-Baptiste de la Salle, à Rouen. © Radio France - Christine Wurtz

- [Rouen](#)
- [ICI Normandie \(Seine-Maritime - Eure\)](#)
- ICI
- [Agression sexuelle](#)
- [Violences à l'école](#)
- [Notre-Dame de Bétharram](#)

VOTRE AVIS - En vue des élections municipales de mars 2026, ICI lance un grand cycle de consultations et propose tous les mois un questionnaire thématique afin de comprendre les attentes et les rapports des citoyens avec leurs maires, leurs communes.

La grande consultation citoyenne : élections municipales 2026

Les épisodes de l'émission : ICI matin, l'invité ICI Normandie

[Passer la section](#)

Sur le même thème

[Passer la section](#)

Le Havre : un adolescent de 17 ans interpellé avec des caméras volées en pleine nuit

Paris Normandie

3–4 minutes

Dans la nuit du 3 février 2026 au Havre, la police a surpris un adolescent cagoulé sortant d'un immeuble déjà victime de dégradations. Trois caméras sectionnées ont été retrouvées dans son sac. Le suspect affirme avoir été missionné, il a été placé en garde à vue.



Publié: 3 Février 2026 à 14h26 Temps de lecture: 1 min

Dans la nuit du lundi 2 au mardi 3 février 2026, vers 0 h 15, [les policiers du Havre](#) ont repéré un individu sortant d'un hall d'immeuble situé rue des Sports, quartier de la Hêtraie. L'homme, cagoulé et ganté, transportait un sac plastique. Ce bâtiment avait déjà été visé par des dégradations, notamment le sectionnement de caméras de vidéoprotection.

Trois caméras volées

À la vue des forces de l'ordre, le suspect s'est immédiatement débarrassé de son sac, de ses gants et de sa cagoule, avant de s'agenouiller les mains sur la tête. Il a expliqué aux policiers avoir été missionné pour récupérer des caméras dont les fils avaient été coupés. La fouille du sac plastique a permis la découverte de trois dispositifs de vidéoprotection.

Âgé de 17 ans, le jeune homme était également porteur d'un badge d'accès à l'immeuble, dont il a refusé de révéler l'origine. Il a été placé en garde à vue.

« C'est moins cher que d'aménager des routes » : développer des réseaux cyclables, un enjeu des municipales

Yves-Marie ROBIN

7-9 minutes

À 39 jours des élections locales, la Fédération des usagères et usagers de la bicyclette (Fub) met la pression sur les candidats. Objectif ? Que les « Réseaux express vélo » voient enfin le jour dans les grandes agglomérations, entre la ville centre et les communes voisines.



Entre Rennes et Noyal-Chatillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine), il est possible de rouler en toute sécurité. | THOMAS BREGARDIS / OUEST FRANCE

Publié le 04/02/2026 à 07h01

De « Rev », ils en rêvent et le disent. À trente-neuf jours du premier tour du scrutin municipal (le 15 mars), les membres de [la Fédération des usagères et usagers de la bicyclette](#) (Fub), aidés du Fonds mondial pour la nature (WWF), incitent les candidats à inscrire dans leur programme la réalisation de « Réseaux express vélo ». Une idée, venue du Nord de l'Europe, dont l'objectif est d'offrir aux habitants des métropoles des itinéraires vélo reliant la ville centre aux communes de la périphérie, à dix ou quinze kilomètres.

Aménagées dans les trente premières agglomérations, ces « Rev » permettraient de desservir 21 millions de Français, sur des

[itinéraires propres et sécurisés](#) ; « **de désenclaver des ménages sans solution de transport performante, notamment les plus précaires** » ; de réduire « **significativement** » le trafic automobile domicile-travail... Problème, et de taille : ces aménagements sont loin de voir le jour. D'où ce coup de pression appuyé des deux collectifs [aux élus locaux et à celles et ceux ayant la volonté de le devenir](#).

« Un kilomètre coûte 750 000 € »

À ce jour, la moitié des grandes agglomérations sont réellement engagées dans une démarche de « Rev », mais aucune ne l'a encore terminé. Strasbourg (Bas-Rhin) a été pionnière en 2013, avant Grenoble (Isère), Lyon (Rhône) et Tours (Indre-et-Loire). Paris, Rennes (Ille-et-Vilaine), Nantes (Loire-Atlantique), Le Mans (Sarthe), Rouen (Seine-Maritime), Lille (Nord), Bordeaux (Gironde), Toulouse (Haute-Garonne), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Montpellier (Hérault) et Perpignan (Pyrénées-Orientales) leur ont, ensuite, emboîté le pas.

Comment expliquer un tel retard ? Un manque de volonté politique ? Un problème budgétaire ? « **Un kilomètre de « Rev » coûte 750 000 €. Soit 150 millions d'investissement pour 200 kilomètres**, explique Axel Lambert, chargé de plaidoyer à la Fub. **C'est bien moins cher que de construire des routes. Pour que les automobilistes d'aujourd'hui deviennent les cyclistes de demain, il faut des aménagements confortables, directs et repérables, à l'abri des véhicules** ».

« Le plan vélo a été raboté »

[En ces temps budgétaires complexes](#), la Fédération des usagers et usagers de la bicyclette a conscience que les collectivités locales (communes et intercommunalités) ne peuvent pas forcément faire face seules à ce défi du deux-roues. [Elle en appelle donc à l'État](#) et lui susurre à l'oreille ses promesses - faites à l'époque par la Première ministre Elisabeth Borne - : offrir au pays un plan vélo digne de ce nom... moyennant un gros coup de pouce de deux milliards d'euros d'ici à 2027.

« **Depuis, ce plan vélo a été raboté. Le deux-roues a été relégué au second plan, alors qu'il génère des bénéfices sanitaires, sociaux et économiques durables** », déplore la Fub. Selon ses adhérents, chaque kilomètre parcouru à vélo est un remède à la sédentarité, « **qui coûte près de 17 milliards par an au pays** ». La Fédération des usagers et usagers de la bicyclette invite le gouvernement et les élus locaux à avoir ces données en tête... et à faire de ces « Rev » une réalité.

Seine-Maritime : au bord de l'A13, cette aire de covoiturage victime de son succès double sa capacité

3–4 minutes

Le mardi 3 février 2026, la Sanef et les collectivités locales partenaires ont inauguré l'extension de l'aire de covoiturage de Tourville-la-Rivière, au bord de l'A13.

Sur le même thème

[Autoroute 13 \(A13\)](#)

[Covoiturage](#)

[Transport](#)



Après quelques mois de travaux, la capacité de l'aire de covoiturage de Tourville-la-Rivière (Seine-Maritime), le long de l'A13, a été doublée. ©Aurélien Delavaud

Par [Aurélien Delavaud](#) Publié le 3 févr. 2026 à 20h59

Victime de son succès. Pratiquement [dès son inauguration, en janvier 2024](#), l'**aire de covoiturage de Tourville-la-Rivière (Seine-Maritime)**, au bord de l'autoroute A13, s'est révélée trop petite par rapport à la demande.

Dès les premières semaines, il était fréquent d'y [trouver des voitures stationnées sur l'herbe ou sur les trottoirs](#). Deux ans plus

tard, presque jour pour jour, la situation devrait se faire beaucoup plus rare.

Capacité doublée

Le mardi 3 février 2026, la **Sanef**, la Métropole Rouen Normandie et la commune de Tourville-la-Rivière ont inauguré une grande extension. Après quelques mois de travaux, la capacité de l'aire de covoiturage a été **doublée**, en passant de 49 à 98 places.

Pour arriver à cet agrandissement, un investissement de **515 000 €** a été nécessaire, dont 360 000 € de la part de la Sanef et 154 000 € financés par la Métropole.

Lors des traditionnelles prises de paroles, après la découpe du ruban inaugural, Julien Castres-Saint-Martin, directeur Infrastructures du groupe Sanef, s'est lui-même amusé de ces investissements qui enlèvent des voitures et potentiellement des recettes sur l'autoroute.

Vidéos : en ce moment sur Actu

« Mais il y a d'autres priorités comme la rapidité, le confort ou la fluidité pour les usagers », a-t-il répondu à sa propre question.

Des caméras pour la sécurité

Agnès Cercel, la maire de Tourville-la-Rivière, s'est dite satisfaite de ce nouvel aménagement, pour « soutenir activement les pratiques de covoiturage ». Mais selon elle, pour les encourager, il faut que les usagers puissent laisser leurs voitures en toute sécurité.

Votre région, votre actu !

Recevez chaque jour les infos qui comptent pour vous.

[S'inscrire](#)

« Au début, il y a eu quelques déconvenues, quelques vols. C'est pour ça que dès qu'on m'a parlé d'un projet d'extension, j'ai donné mon accord à condition que l'on installe un équipement de **vidéoprotection** », indique la maire. Une ou plusieurs caméras devraient donc être prochainement installées.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Angerville-la-Martel. Des fissures au mur et des fractures communales : la famille d'un ancien maire face à la collectivité

Le Courrier Cauchois

3-4 minutes

"Notre père, décédé le 14 septembre 2025, nous a quittés sans avoir pu profiter de cette maison familiale où l'on aimait se retrouver." Jean-Luc Fauvel ouvre la porte de l'habitation qui sonne creux depuis septembre 2019. Cette demeure se trouve au hameau d'Ypreville à [Angerville-la-Martel](#). *"C'est une partie indétachable de la vie de nos parents, c'est leur vie. Ils ont été, depuis cette date, dans une incompréhension totale",* ajoute-t-il.



Jean-Luc Fauvel pose devant la maison de ses parents qui n'est plus habitée depuis bientôt sept ans

"Notre père a été maire de la commune et il a apporté à M. Vasset son soutien pour la succession"

Le couple a été obligé de quitter son logement de toujours pour rejoindre un Ehpad. Parce qu'il était devenu impossible d'ouvrir la

fenêtre de sa chambre, les fissures ayant créé un affaissement du bâtiment. Pour le fils, pas de doute, des travaux réalisés sur la voirie toute proche sont à l'origine du désordre : *"La maison a commencé à se fissurer sous l'effet des vibrations des engins de chantier et l'eau s'est infiltrée avec un tassement du sol."* Il impute la responsabilité à la communauté d'agglomération de Fécamp, présidée par [Laurent Vasset](#) qui est aussi premier magistrat d'Angerville-la-Martel, successeur de... Pierre Fauvel. *"Notre père a été maire de la commune pendant 24 ans et il a apporté à M. Vasset son soutien pour la succession. Il aurait aimé que le problème autour de sa maison soit réglé avec bon sens et en pleine responsabilité. Sur ce point, il a été plus que déçu, et nous également"*, insiste Jean-Luc Fauvel.

"La famille a été déboutée"

Mais l' élu estime que sa responsabilité et surtout celle de la collectivité qu'il préside ne sont en rien engagées. L'édile s'appuie sur une décision de justice, celle du tribunal administratif de Rouen : *"Les experts estiment que les fissures sont présentes de longue date. Ils imputent les problèmes d'infiltration d'eau à la descente de gouttière. La famille Fauvel a été déboutée de ses demandes. Le président de l'Agglomération que je suis ne peut aller à l'encontre d'une expertise judiciaire."* Il se dit surpris de voir le dossier ressortir à l'occasion des élections municipales de mars prochain. *"Alors que la procédure est toujours en cours. Puisqu'un appel a été fait."* On le sent personnellement affecté par la polémique. *"Je me suis toujours bien entendu avec Pierre Fauvel"*, affirme-t-il. La famille lui a interdit toute prise de parole lors de l'inhumation de son prédécesseur. Jean-Luc Fauvel est vent debout contre le discours de vœux de Laurent Vasset qui rend hommage à son père. *"Si nous pouvions trouver un accord, les procédures juridiques tomberaient de fait. Cette solution serait un hommage juste et respectueux envers notre père"*, conclut-il avec *"l'espoir que notre mère puisse encore profiter de sa maison avec nous quelques jours dans l'année"*.

Ghislain ANNETTA

En attendant que le pont Colbert tourne à nouveau à Dieppe, les commerçants du Pollet tiennent bon

Anne-Sophie Groué-Ruauzel

7-9 minutes

Un salon de coiffure a fermé il y a peu, mais il en reste deux dans le quartier. Et malgré les rumeurs de fermetures, les commerçants du Pollet assurent que leur activité se maintient. En espérant le retour des clients que la fermeture du pont Colbert a éloignés.



Par Anne-Sophie Groué-Ruauzel

Publié: 3 Février 2026 à 07h18 Temps de lecture: 2 min

Le collectif des riverains du pont Colbert alerte tous azimuts...

Alors que [la remise en service du pont Colbert a été reportée sine die](#) (pas avant la fin du mois de février), le groupe d'habitants s'inquiète d'abord et avant tout pour les commerces du bas du Pollet, devenu quasiment cul-de-sac depuis que le pont a été déposé pour restauration, voici deux ans.

Dans le quartier, les rumeurs vont bon train : deux, voire trois commerces, pourtant implantés de longue date et bénéficiant d'une excellente réputation, seraient sur le point de mettre la clé sous la porte, exsangues. À la boulangerie de Dieppe, Larbi Soussi tempère : « Ça va. On est moyennement touchés. On a tout de même perdu de la clientèle qui venait de Janval et des Bruyères. Mais juste avant que le pont ne ferme, l'autre boulangerie qui était en face a fermé, on a donc récupéré sa clientèle. On a aussi des clients qui viennent pour nos produits spéciaux comme les pains et les pâtisseries orientales. Et on a proposé le 5e produit gratuit pour quatre achetés : ça nous a fait gagner un peu de clients. On a

quand même hâte qu'il rouvre, ce pont. »



Larbi Soussi propose, dans sa boulangerie, des galettes et pâtisseries orientales qu'on ne trouve pas forcément ailleurs. -

Photo Anne-Sophie Groué-Ruaudel/PN

Dépôt de colis, gestion de stocks...

Chez le fleuriste, Lana Pané-Farré est vendeuse depuis trois ans. Tout en réceptionnant des colis Chronopost, elle explique : *« Ce sont surtout les clients tout juste de l'autre côté du pont qui nous manquent. Il y a la passerelle mais elle n'est pas toujours ouverte. L'activité se maintient tant bien que mal, et quand les gens viennent chercher leur colis, ça arrive qu'ils prennent aussi des fleurs puisque ça leur fait connaître le commerce. »* La jeune femme regrette : *« Le coiffeur juste à côté a fermé après une liquidation judiciaire, il y a quelques semaines. »* Il y a cependant encore deux autres salons de coiffure dans le bas de la Grande Rue du Pollet.



Lana Pané-Farré fait dépôt de colis dans sa boutique de fleurs. -

Photo Anne-Sophie Groué-Ruaudel/PN

À la pharmacie, *« on compte les jours jusqu'à la réouverture du pont !, s'exclame Andreea Lhaiba, la pharmacienne. On a tout fait pour essayer de combler le manque : une question d'organisation*

des équipes et des commandes, des stocks et de la trésorerie... tout en gérant les ruptures de stock par ailleurs au niveau national ! Mais ça bouge pas mal au Pollet, entre les emménagements et les habitués. Mais est-ce que les habitués d'avant vont reprendre leurs habitudes quand le pont sera rouvert ? » Une question que l'on se pose partout au Pollet. « Pour nous, conclut la pharmacienne, ça a quand même été moins difficile que les commerces qui vendent des produits avec des dates de péremption courtes comme le boucher ou le fleuriste. Nous, on n'a perdu que de la parapharmacie surtout, au début, à cause de ça. »



L'équipe de la pharmacie a dû revoir son organisation dans les commandes, les stocks... - Photo Anne-Sophie Groué-Ruaudel/PN

... Et livraison à domicile...

À la supérette, Rachid Id Hamidoun est fataliste : « *J'ai entendu dire que le pont ne rouvrirait pas avant juin !* » Fataliste, mais philosophe : « *J'ai mes habitués, et puis les gens de la maison de retraite juste à côté. Ça fait quinze ans que je suis là, même des personnes du centre-ville viennent ici.* » Avec son service de livraison à domicile, il a su se faire une clientèle fidèle qui compte sur lui. « *On s'en sort...* » Mais il pense déjà à la manière dont il agencera les fruits et légumes, et les promos, sur le trottoir une fois le pont revenu.

Kader Houcene Abdullah, gérant de la boucherie hallal, la seule de la ville, n'est pas très loquace. « *Ça va, ça va* », assure-t-il. « *On sait qu'il y en a encore pour un mois. Oui oui, on va tenir.* » En mars 2024, pourtant, il estimait accueillir « *même pas vingt clients par jour contre 80 ou 90 avant* ». Au bar-tabac Le Jean-Bart, le patron Li Hang est lui aussi plutôt un taiseux. « *On fait avec, on verra bien. On ne sait pas quand le pont va rouvrir, même si le maire est venu nous voir il y a quelque temps. C'est gênant pour tout le monde, mais il faut bien le faire, ce chantier.* » Ce qui le chagrine presque davantage, « *c'est le manque de places de*

parking. Parfois des clients ont des amendes alors qu'ils viennent juste chercher un paquet de cigarettes. Ils ne reviennent pas ! »



L'un des gérants de la boucherie hallal – la seule de Dieppe – assure que son commerce tiendra le coup jusqu'au retour du pont.
- Photo Anne-Sophie Groué-Ruaudel/PN

À en croire les commerçants, la situation n'est pas si périlleuse.
« *C'est l'omerta habituelle*, glisse une membre du collectif des riverains du Pollet, extrêmement inquiète. *Certains ont peur de perdre leurs derniers clients... Il faut faire quelque chose ! »*

Lire aussi

[La Ville du Tréport pleure Jean-Jacques Louvel, adjoint au maire](#)

[Les travaux du parc éolien en mer Dieppe/Le Tréport ont repris, au large](#)

[Saint-Valery-en-Caux : l'épicerie solidaire, un coup de pouce pour les familles en difficulté](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Pont Colbert à Dieppe Dieppe](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

[Dieppe](#)



Au Havre, combien de temps avant de voir de nouvelles constructions dans les quartiers sud ?

Romain Huynh

5–6 minutes

Le projet de requalification des Magasins Généraux et celui de la construction du groupe scolaire Ferrer ont fait l'objet de délibérations au conseil municipal du lundi 2 février 2026. On fait le point sur deux projets qui ne sortiront pas de terre avant plusieurs années.



Les travaux de requalification des Magasins Généraux s'inscrivent dans un temps long. - BORIS MASLARD



Publié: 4 Février 2026 à 07h01 Temps de lecture: 2 min

Les travaux de requalification dans les quartiers sud du Havre vont prendre du temps. C'est ce qui ressort des délibérations adoptées par le conseil municipal, lundi 2 février 2026. Dans le secteur des Magasins Généraux, tout d'abord, l'opération nécessitera dans un premier temps l'acquisition de terrains et de bâtiments par l'Établissement public foncier de Normandie (EPFN), qui par la suite vendra les biens à la Ville du Havre dans un délai de cinq ans.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Il faut dire que [le projet est d'envergure](#). Il s'agit ici de reconvertir un quartier historiquement constitué d'entrepôts, en locaux d'entreprises et d'enseignement supérieur, en cellules commerciales, mais aussi en logements, et d'y intégrer un parc paysager. Ce dernier constituera « un trait d'union entre les quartiers, (...) un espace apaisé et végétalisé aux bénéfices des usagers », d'après la municipalité.



Le projet de requalification concerne plus de 130 000 m² pour une enveloppe de 15 millions d'euros. - BORIS MASLARD

Le risque de submersion en débat

Une fois la convention signée avec l'EPFN, comme le prévoit la délibération votée par le conseil municipal, l'acquisition des biens par l'établissement public se fera « au gré des opportunités », sur une surface totale de 131 481 m², et pour une enveloppe de 15 millions d'euros. Les travaux de démolition se poursuivront au cours de l'année 2026, et les premières constructions seront engagées en 2028. Lors du conseil municipal, Franck Bouysset, élu d'opposition, a de nouveau attiré l'attention de la majorité sur le risque de submersion particulièrement prégnant dans ce secteur de la ville, et sur la nécessité d'intégrer dans les constructions des cotes suffisamment larges. « *Vous pouvez considérer qu'on devrait en faire plus*, lui a répondu Edouard Philippe. *Mais les cotes prévues pour ce projet sont conforme à ce que la loi prévoit.* »

Sur le groupe scolaire Ferrer, « on a pris une année complète dans la vue ».

Édouard Philippe, Maire du Havre

Un autre projet d'ampleur doit voir le jour, au cours des prochaines années, dans les quartiers sud : [le groupe scolaire Ferrer](#), qui doit

répondre à l'augmentation prévue du nombre d'enfants dans le secteur. Lors du conseil municipal du 2 février, Jean-Paul Lecoq, élu d'opposition et candidat déclaré au prochain scrutin municipal, a interrogé le maire – et son adversaire – sur le temps nécessaire à ce projet. En effet, la délibération fait état de la « durée prévisionnelle d'exécution du marché » passé avec le maître d'œuvre, LA Architectures. Une durée qui est portée à 84 mois, soit sept ans. Édouard Philippe a répondu que cette durée était prévue pour être « *large* », et qu'elle intégrait les études imposées par l'Etat sur l'écoulement des eaux. « *On a pris une année complète dans la vue à cause de ça* », a-t-il précisé, avant d'ajouter que l'école devrait être livrée pour la rentrée de septembre 2028.

Lire aussi

[Saint-Romain-de-Colbosc se prépare pour la Foire aux bestiaux 2026](#)

[Au Havre, le Starbucks® de l'avenue René-Coty ferme ses portes dans quelques jours](#)

[Le Havre. Catherine Ringer de passage au Normandy : « Je suis plus libre que jamais »](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Le Havre \(Seine-Maritime\)](#)

Ça se passe aussi vers

Ça se passe aussi vers

[Le Havre](#)



[Au Havre, combien de temps avant de voir de nouvelles constructions dans les quartiers sud ?](#)



Santé, mobilité douce, centres-bourgs : Région et Département en appuis financiers à l'Agglo de Fécamp

Matthias Chaventré

5-6 minutes

La Région Normandie et le Département de Seine-Maritime ont signé un « contrat de territoire » avec l'Agglo Fécamp Caux Littoral, apportant un soutien financier aux projets de la collectivité locale.

Quels sont-ils ?



Laurent Vasset (à dr.) a expliqué aux présidents de la Région et du Département le projet de nouveau centre de santé à Fécamp, porté par l'Agglo. - Matthias Chaventré/Paris Normandie



Publié: 2 Février 2026 à 18h52 Temps de lecture: 1 min
Fécamp Caux Littoral a reçu les présidents de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime. Rendez-vous était d'abord donné dans des locaux de l'Agglo. Vides. Qui seront prochainement démolis. Puis, la signature d'un nouveau contrat de territoire entre les trois collectivités a eu lieu au musée Les Pêcheries.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Un premier lieu de rendez-vous pour que Laurent Vasset, président de l'Agglo, explique aux deux élus [ce que va devenir l'endroit : un centre de santé intercommunal](#). Un projet qui prend forme et qui reçoit l'aide du Département à hauteur de 570 000 € et de la Région à hauteur de 150 000 €. Le dossier s'inscrit parmi douze autres projets « *déjà engagés ou réalisés pour certains, qui figurent au contrat de territoire* ».

C'est quoi un contrat de territoire ?

L'objectif du contrat de territoire « *est de faciliter et de concrétiser des projets d'investissements structurants destinés à favoriser le développement local durable et l'attractivité du territoire* », s'accorde-t-on à dire. La Région avait lancé cette politique de contractualisation en 2017 et l'a renouvelée. Par sa participation, le Département dit « *rendre possible onze des treize projets contenus dans ce contrat de territoire* », en injectant 4 millions d'euros au total.

Une liaison Véloroute du Lin – Vélomaritime

Parmi les dossiers au cœur de Fécamp Caux Littoral, [la rénovation du centre aquatique qui a pris fin à l'été 2025](#). À côté du centre de santé qui sera basé à Fécamp, Laurent Vasset a pu évoquer le [futur pôle de santé libéral et ambulatoire prévu à Valmont](#), avec 420 000 € de soutien du Département et 200 000 € de la Région. Les villages ne sont pas oubliés, via leurs aménagements de centre-bourg : à Saint-Léonard et à Ypreville-Biville. Les mobilités douces sont également à l'honneur dans ce contrat de territoire, avec la confirmation du projet de liaison cyclable entre la Véloroute du Lin qui arrive à Fécamp et la Vélomaritime. Le projet porte sur 8,6 km d'itinéraires vers le parc d'activités des Hautes falaises. Les soutiens Région-Département cumulés approchent le million d'euros.

Un pôle mobilités douces aux Loges

Aux Loges, il est question de la « *création d'un pôle de mobilités douces sur le site de l'ancienne gare* », où on trouve déjà le vélo-rail. Dans le cadre du programme [Grand Site Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre](#). « *Ce programme de travaux prévu sur 2026 pour une mise en service en 2027, prévoit la création d'un parking paysager et d'une aire de camping-car, d'un espace pique-nique convivial et intégré* ». Mais aussi de l'électricité pour recharger les batteries de vélo et du Wi-Fi. De quoi séduire locaux et touristes.

Lire aussi

À Bolbec, l'AHAPS investit 1,6 million d'euros pour renforcer son action sociale

Coline Poirer-Mellier

6-8 minutes

L'Association havraise d'action et de promotion sociale (AHAPS) va investir à Bolbec dans de nouveaux locaux, plus adaptés à l'accueil du public et au développement de ses missions. Un chantier d'envergure, estimé à 1,6 million d'euros, avec une livraison espérée début 2027.



L'association, qui accompagne les personnes en difficulté sociale à tous les âges de la vie, projette la construction de nouveaux locaux, plus visibles et mieux adaptés aux besoins du territoire. - AHAPS



Publié: 3 Février 2026 à 18h12 Temps de lecture: 1 min

Implantée depuis plusieurs années à Bolbec, l'[Association havraise d'action et de promotion sociale](#) (AHAPS) s'apprête à franchir une nouvelle étape de son développement. L'association, qui accompagne les personnes en difficulté sociale à tous les âges de

la vie, projette la construction de nouveaux locaux, plus visibles et mieux adaptés aux besoins du territoire. Un investissement de 1,6 million d'euros qui doit permettre d'anticiper l'évolution des publics et de renforcer le partenariat local.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Depuis les années 1950, l'AHAPS intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes seuls ou en famille, confrontés à des situations de fragilité sociale. « *Notre objectif est d'établir ou de rétablir du lien social, pour permettre aux personnes de retrouver leur dignité et leur place dans la société* », résume Bernard Andrieu, président de l'association. Forte de près de 200 salariés, elle a progressivement développé un outil d'intervention diversifié, allant de la protection de l'enfance à l'insertion et au logement, en passant par la prévention spécialisée.

Basée au Havre, l'AHAPS dispose également d'antennes à Fécamp et à Bolbec. Un ancrage local essentiel, selon Bernard Andrieu : « *Ce ne sont pas les mêmes populations ni les mêmes besoins selon les territoires. Être présents à Bolbec nous permet de toucher plus facilement le pays de Caux* ». « *C'est un territoire où certains relais, comme certaines structures de soins, sont moins accessibles qu'au Havre. Ici, nous devons innover, trouver d'autres partenariats et mobiliser de nouvelles compétences* », précise Gaëdic Jouan, directrice générale de l'AHAPS.

Un bâtiment devenu trop vétuste

À Bolbec, l'association occupe aujourd'hui un bâtiment vieillissant, pensé à l'origine comme une solution temporaire. « *Nous sommes très implantés localement, mais les locaux ne sont plus adaptés, ni pour accueillir le public, ni pour les conditions de travail de nos salariés* », constate Gaëdic Jouan. D'où la décision d'investir dans un nouveau bâtiment, capable de répondre aux besoins actuels et futurs.

Le projet mûrit depuis maintenant quatre ans. « *Nous avons d'abord cherché à louer pour éviter de reconstruire, mais cela n'a pas abouti. Il a ensuite fallu attendre l'adoption du PLUi pour pouvoir lancer le chantier* », explique le président de l'association. Aujourd'hui, le permis de construire est en cours d'instruction.

Un chantier en deux temps

Le futur bâtiment sera construit sur le parking actuel, à l'emplacement de l'ancien hangar, qui sera démoli. Les travaux devraient durer environ un an. Une fois les nouveaux locaux livrés, les 30 salariés du site de Bolbec pourront y emménager. Le

bâtiment actuellement occupé sera ensuite démoli, ouvrant la voie à de nouvelles perspectives de développement.

« À terme, nous pourrions agrandir encore les locaux et réfléchir à la création d'un accueil de jour. Une étude a été lancée sur cinq ans », précise Gaëdic Jouan. L'objectif est clair : anticiper l'augmentation des besoins, dans un contexte de vieillissement de la population et de fragilisation d'une partie des jeunes.

Plus de visibilité et de partenariats

Au-delà de l'aspect immobilier, ce projet doit aussi permettre à l'AHAPS de gagner en visibilité sur le territoire bolbécais. « *Cela fait dix ans que nous avons fusionné avec le COBASE (Comité bolbecais d'action sociale et éducative, NDLR), mais, aujourd'hui encore, les habitants continuent d'appeler ce lieu le COBASE* », raconte Bernard Andrieu. « *Ces nouveaux locaux nous permettront de mieux nous faire connaître des habitants, de travailler dans de meilleures conditions et de renforcer la coopération avec d'autres associations locales* », souligne la directrice générale.

L'association espère une livraison du bâtiment à la fin du premier trimestre 2027

Lire aussi

[Après un accident mortel près de Gruchet-le-Valasse, la famille d'une victime lance un appel à témoins](#)

[À Yvetot, Bienfaits accueil la couturière LN Factory... qui est déjà sur le départ](#)

[Menaces avec une arme factice à Terres-de-Caux : un homme condamné](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Bolbec \(Seine-Maritime\)](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

[Bolbec](#)



Fécamp. Pour mieux comprendre les tempêtes, des capteurs installés dans le port et au large

Gilles Anthoine

~3 minutes

Le littoral seinomarin est particulièrement concerné par les risques de submersions marines, notamment lors des tempêtes. La dernière tempête Goretti nous l'a rappelé. Pour mieux mesurer le phénomène, le [Syndicat mixte du littoral de la Seine-Maritime](#) a installé mercredi 28 et jeudi 29 janvier une série de capteurs dans le port et au large de Fécamp (quatre capteurs dans le port, deux dans la rivière Valmont et un au large). L'objectif est de réaliser une base de données pour bien comprendre le comportement de la mer et mieux connaître les impacts des tempêtes à l'avenir.

François Dehais, directeur du Syndicat mixte du littoral 76



0:00 / 0:35



Les enjeux

La tempête Goretti a rappelé que Fécamp était inondable par submersion marine (franchissement sur le front de mer, débordements au niveau des quais) ainsi que par le débordement de la Valmont. La ville est vulnérable en termes d'habitat, d'activités et d'infrastructures. Pour autant, elle manque de connaissances sur ce risque d'inondation à court, moyen et long terme, dans un contexte de hausse du niveau marin.

- **A lire aussi.** [\[Photos\] Fécamp. Après la tempête Goretti, "il est encore trop tôt pour évaluer le montant des dégâts"](#)

Il a donc été décidé en juillet 2024 de se doter d'un outil de modélisation permettant de mieux comprendre ce risque dans différentes conditions (tempête centennale, crue de la Valmont, concomitance d'une tempête et d'une crue ou encore évaluation du niveau de la mer en 2050 et 2100). Cette modélisation va permettre aux décideurs locaux de mieux adapter le littoral (adaptation des

constructions actuelles et futures).

François Dehais, directeur du Syndicat mixte du littoral 76



0:00 / 0:42



Des mesures précises

Pour obtenir cette modélisation, une bouée houlographique et plusieurs capteurs ont été installés pour enregistrer en continu pendant près de six mois, le niveau marin à une précision centimétrique ainsi que la houle (hauteur, période et direction). Ces mesures vont constituer une base de données précise et fiable qui n'existe pas à ce jour.

L'opération va coûter près de 30 000 euros, financés par Fécamp Caux Littoral, la Ville de Fécamp, le Syndicat mixte du littoral 76, le Syndicat mixte des ports de Seine-Maritime, l'Etat et le Département 76.

Extension du site d'enfouissement de déchets dangereux près de Rouen : une décision préfectorale inquiète les opposants - ICI

Lila Lefebvre

6-7 minutes

Site d'enfouissement de déchets de la Seraf à Tourville-la-Rivière près de Rouen. © Radio France - Lila Lefebvre

Diffusé le mercredi 4 février 2026 à 7:31

Publié le mercredi 4 février 2026 à 7:31

Les opposants au projet d'extension du site d'enfouissement de déchets dangereux de Tourville-la-Rivière (Seine-Maritime) tiennent une réunion d'information ce mercredi 4 février 2026. Ils s'inquiètent de la validation par le préfet de Normandie du schéma régional des carrières. On vous explique.

Les habitants de la boucle de la Seine du Pays d'Elbeuf regardent décidément les décisions préfectorales avec attention. Le 9 janvier dernier, le préfet de Normandie et de la Seine-Maritime a validé le schéma régional des carrières, qui répertorie les territoires où il paraît opportun de creuser. **Y figure pour la première fois la "fosse de la Marmitaine"**, un terrain boisé de 15 hectares situé juste en face de l'actuel site d'enfouissement de déchets, installé depuis 1981 par la Seraf, filiale de Véolia, sur d'anciennes carrières de Tourville-la-Rivière où **80.000 tonnes de déchets dangereux** (amiantes, boues, peintures au plomb, terres polluées, résidus d'incinération...) sont enfouies chaque année.

En 2030, le site actuel devra fermer. [La Seraf étudie donc depuis cinq ans son projet d'extension](#), et lorgne sur la "fosse de la Marmitaine". Selon les opposants au projet, **le nouveau schéma régional des carrières facilite la tâche de l'entreprise**. Ils organisent une réunion publique ce mercredi 4 février 2026.

Un premier "feu vert" à l'extension ?

"Ce sont les prémices" d'une extension, dénonce Alain Ovide,

ancien maire de Cléon et membre du Codef (Comité de défense de Freneuse et de la Boucle d'Elbeuf). *Si la préfecture autorise à creuser, il faudra reboucher la carrière, et donc ça ouvre la possibilité d'y mettre des déchets*". En somme, selon eux, ce changement de statut de "la fosse de la Marmitaine" d'espace naturel à zone intéressante pour y installer une carrière est **un préalable à la transformer par la suite en site d'enfouissement**. Alain Ovide abonde : *"ce terrain n'est pas rentable pour y installer une carrière. Il ne fait que 15 hectares, on peut trouver plus grand, le seul intérêt, c'est de permettre l'installation de l'extension de la Seraf"*.

De son côté, la Seraf rappelle que le schéma régional des carrières et le projet d'enfouissement sont *"complètement décorrélés"*. Benoît Ponsonnaille, responsable de cette filiale de Véolia, nous confirme cependant que "la fosse de la Marmitaine" a été sélectionnée face à 130 autres sites pour y installer un site d'enfouissement, et que les études se poursuivent : *"c'est le projet qui a le moins d'impact sur le territoire, car nous pourrions utiliser les installations existantes de Tourville. Trouver un nouveau site implique de s'étendre plus"*.

Les opposants au projet d'extension du site d'enfouissement de déchets dangereux de la Seraf installé à Tourville-la-Rivière tiennent une réunion d'information ce mercredi 4 février 2026 à 18h30 ce soir à la salle des fêtes rue de la Pierre aux Pages de Cléon.

- [Cléon](#)
- [ICI Normandie \(Seine-Maritime - Eure\)](#)
- [Chantiers – Travaux](#)
- [Protection de l'environnement](#)
- [Gestion des déchets](#)

VOTRE AVIS - En vue des élections municipales de mars 2026, ICI lance un grand cycle de consultations et propose tous les mois un questionnaire thématique afin de comprendre les attentes et les rapports des citoyens avec leurs maires, leurs communes.

Pour afficher ce contenu Odoxa, vous devez accepter les cookies
Mesure d'audience et web analyse.

Ces cookies permettent d'obtenir des statistiques d'audience sur nos offres afin d'optimiser son ergonomie, sa navigation et ses contenus.

Un projet de stockage d'engrais met le feu aux poudres, au nord de Rouen

Mélanie Bourdon

8–11 minutes

L'entreprise Tryon prévoit l'installation d'une unité de méthanisation à Saint-Etienne-du-Rouvray couplée à une aire de stockage d'engrais à Saint-Jacques-sur-Darnétal. Ce dernier projet inquiète les habitants.



Philippe Lozet (à gauche) a animé une réunion auprès des trois cents personnes qui ont fait le déplacement. - Paris Normandie



Publié: 3 Février 2026 à 10h20 Temps de lecture: 4 min

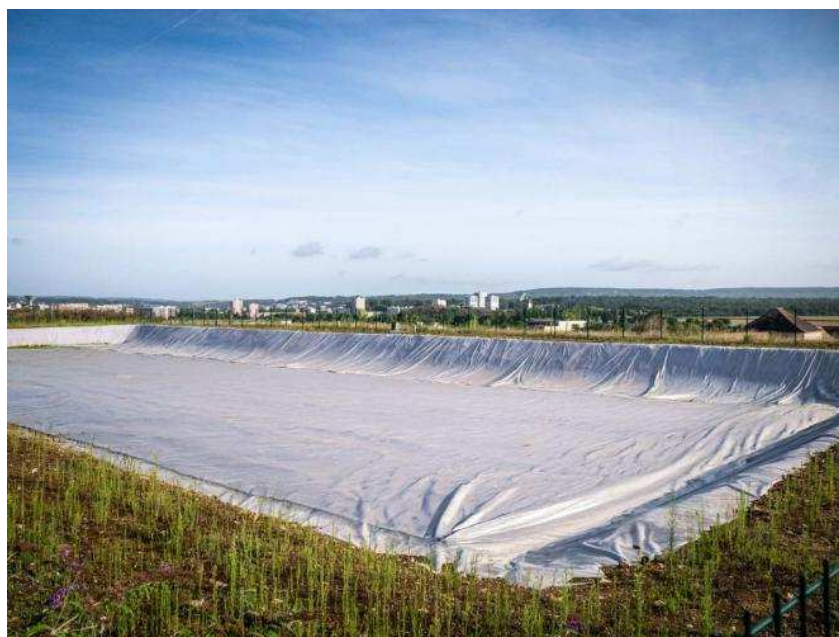
Plus de trois cents personnes ont fait le déplacement à Saint-Jacques-sur-Darnétal vendredi 30 janvier 2026 afin de débattre du projet de lagune (aire de stockage d'engrais) porté par l'entreprise Tryon Environnement. Les habitants ont fait part de leurs inquiétudes... sans forcément obtenir de réponses puisque les organisateurs ont refusé la présence de l'entreprise : « *c'était à eux d'organiser cette réunion et là ils voulaient venir se greffer* »,

s'agace Philippe Lozet.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Celui qui a animé cette réunion a découvert le projet lorsqu'une voisine est venue toquer à sa porte : « *c'est une riveraine qui se trouve dans la bande des 200 m de la lagune qui est venue chez nous afin de faire signer une pétition contre* ». En une dizaine de jours, Philippe Lozet, qui a pu se procurer le dossier, parcourt les 700 pages et en ressort avec pas mal d'interrogations : entre autres le trafic routier généré par le projet ou encore les odeurs.

Paris Normandie a pu obtenir des réponses afin de lever une partie des interrogations, auprès de Tryon Environnement.



La lagune de Saint-Jacques-sur-Darnétal devrait être semblable à celle-ci. - Tryon Environnement

Qu'est-ce qu'une lagune ?

« [Tryon Environnement](#) est une entreprise de l'économie sociale et solidaire, débute Véronique Martens, responsable relations publiques et développement territorial. *Nous apportons une solution pour gérer les biodéchets alimentaires, uniquement, par méthanisation.* » Tryon prévoit d'installer une [unité de méthanisation](#), Modulo 3, à Saint-Etienne-du-Rouvray : « *à partir des biodéchets, nous produisons du gaz qui est envoyé dans le réseau de gaz de ville et un digestat qui est un fertilisant organique* ».

La lagune permet de stocker ce digestat. Il est ensuite distribué, gratuitement, à des agriculteurs locaux qui peuvent l'épandre dans leurs champs, à la place des fertilisants chimiques. « *On peut faire de l'agriculture bio en épandant du digestat.* »

À quoi ressemble cette lagune ?

« On choisit un terrain au cœur du plan d'épandage. » Le terrain choisit ici se situe route de Préaux, à Saint-Jacques-sur-Darnétal. La parcelle fait 5 200 m² et la lagune elle-même 2 300 m². « On creuse très peu le sol. Une géomembrane est placée en dessous et une au-dessus, soudée au sol. Le camion qui apportera le digestat se branchera sur la lagune. Le digestat circulera dans le tuyau afin de remplir la géomembrane. Il n'entre pas en contact avec l'air afin d'éviter que l'azote ne se dégrade. » Cette lagune pourra en contenir jusqu'à 7 500m³. « C'est commun dans le monde agricole. Certaines exploitations laitières sortent jusqu'à 6 000m³ de lisier par an ! », rappelle Clément Lesur, qui loue sa parcelle à Tryon. Reste que la lagune devrait se trouver à plus de 200 mètres des maisons et qu'ici, deux habitations, dont celle de Clément Lesur, se trouvent dans la bande des 200 mètres. Une situation qui n'inquiète pas l'agriculteur, venu répondre aux questions des habitants vendredi 30 janvier 2026 « On ne la verra pas de la maison. Et j'ai des enfants, je ne prendrai pas le risque de les empoisonner. »

Combien de camions circuleront chaque jour ?

Quand l'unité de méthanisation tournera à pleine charge, au bout d'environ deux ans, il y aura, au maximum, un camion par jour qui se rendra à la lagune, promet l'entreprise.

Et niveau odeurs ?

« Il suffit de se rendre sur place pour se rendre compte. ça ne sent pas, ou très peu. Rien à voir avec le lisier. Avec la méthanisation, la matière organique perd son odeur. Et lors de l'épandage, le sol est gratté afin que le digestat, qui va entrer directement dans le sol puisqu'il est liquide, ne soit pas en contact avec l'air », poursuit Véronique Martens.

1200 hectares de terres agricoles pourraient recevoir le substrat. Mais à chaque campagne, deux par an sur dix jours à chaque fois, environ 600 hectares seront épandus. En amont de ce projet, Tryon a rencontré les agriculteurs qui pouvaient être intéressés par cet engrais organique. « Notre ingénieur agronome a fait des prélèvements sur des points stratégiques, analysé les sols, les pentes, là où passait l'eau souterraine, a retiré des morceaux de parcelles afin de respecter le plan d'épandage. Un hydrogéologue préparera, en amont chaque campagne d'épandage et la suivra. »

Est-ce que les habitants peuvent encore faire part de leur avis sur le projet ?

Une consultation publique d'un mois devrait être lancée après les élections municipales. Pendant cette période, chacun peut faire part de ses remarques sur un registre déposé dans les mairies de Saint-Etienne-du-Rouvray et Saint-Jacques-sur-Darnétal, par mail ou courrier adressé à la préfecture. « *La Dreal récupère les avis puis nous adaptons le dossier.* » Le conseil départemental de l'environnement et des risques technologiques doit ensuite émettre un avis. S'il est positif, un arrêté préfectoral autorise la construction. Les travaux devraient durer douze mois pour l'unité de méthanisation et deux mois pour la lagune. Le temps de la mise en route, le premier digestat pourrait être déposé dans la lagune fin 2027 pour un premier épandage à la fin de l'été 2028.

« *Et si un maire veut organiser une réunion publique, nous nous tenons à sa disposition pour répondre aux questions* », conclut Véronique Martens. Les maires des communes voisines du projet sont conviés à une réunion avec l'entreprise mardi 3 février 2026. Mais les maires de Préaux et Saint-Jacques-sur-Darnétal ont déjà fait savoir qu'ils la boycotteraient.

Par ailleurs, la Métropole de Rouen a rendu trois avis défavorables sur le projet de lagune « *en l'état des pièces du dossier* » : les 9 octobre et 9 janvier sur le risque de cavité et le 6 novembre sur l'inadaptation de la voirie au projet. L'entreprise a déposé une nouvelle déclaration préalable le 22 décembre en tenant compte de ces éléments précise Tryon.

Pour la consultation publique : pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr ou par courrier à Préfecture de la Seine-Maritime, direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, 7 place de la Madeleine – CSE 16036 – 76036 Rouen Cedex en précisant : consultation du public – MODUL'O 3. Pour contacter le collectif opposé au projet : quevrevillelamilon@hotmail.com.

Lire aussi

[La créatrice de Rouen revient dans « Qui veut être mon associé ? » avec son rouge à lèvres original](#)

[Dans cette petite commune de Seine-Maritime, les habitants s'entraident pour créer un café associatif](#)

[Une maison en proie à un incendie à Malaunay, une habitante a pu se sauver avant l'arrivée des pompiers](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Saint-Étienne-du-Rouvray \(Seine-Maritime\)](#), [Saint-Jacques-sur-Darnétal \(Seine-Maritime\)](#)

Éolien dans l'Eure : la justice stoppe le projet de parc près du Neubourg

Jean-Paul Adam

5-6 minutes

La cour administrative d'appel de Douai a annulé l'autorisation d'un parc éolien à Tourville-la-Campagne. Les communes obtiennent gain de cause face au promoteur Énergie Team.



Hugues Bourgault, le maire de Tourville-la-Campagne, présente le jugement rendu le 22 janvier 2026 par la cour administrative d'appel de Douai.



Par Jean-Paul Adam

Publié: 3 Février 2026 à 20h20 Temps de lecture: 1 min

C'est un feuilleton judiciaire qui dure depuis plus de dix ans. Depuis 2013, la société Énergie Team, via la Ferme éolienne du Torpt, tente d'implanter des éoliennes sur les territoires de Tourville-la-Campagne et de Saint-Meslin-du-Bosc.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Cinq mâts étaient prévus à l'origine ; le projet a été ramené à quatre. Mais, dès le départ, le promoteur s'est heurté à l'hostilité farouche d'opposants réunis au sein de l'association Adieu Éole.

Au fil des années, les décisions de justice se sont succédé, favorables tantôt à un camp, tantôt à l'autre. Le 22 janvier 2026, la cour administrative d'appel de Douai a examiné un nouveau recours déposé par les communes de Tourville-la-Campagne, Saint-Meslin-du-Bosc, La Haye-du-Theil, Le Bosc-du-Theil et Le Troncq.

Parc éolien du Torpt : l'arrêté préfectoral de 2021 annulé par la cour

La juridiction a rendu un arrêt susceptible de marquer un tournant. Elle annule l'arrêté du 29 novembre 2021 par lequel le préfet de l'Eure avait autorisé l'exploitation d'un parc de quatre aérogénérateurs, assorti d'un poste de livraison, sur les deux communes concernées.

L'État et la Ferme éolienne du Torpt sont en outre condamnés à verser 1 500 € chacun aux communes de Tourville-la-Campagne et de Saint-Meslin-du-Bosc au titre des frais de justice.

{ Je ne lâche pas tant que ma proie résiste. Elle est agonisante, mais elle est toujours là ! »

Hugues Bourgault, Maire de Tourville-la-Campagne

Le maire de Tourville-la-Campagne, Hugues Bourgault, également président de [l'association Adieu Éole](#), se garde de crier victoire. Selon lui, deux options s'offrent encore au promoteur, qui a déjà engagé d'importantes dépenses d'études et de contentieux :
« *Engager un recours devant le Conseil d'État, ou bien reprendre toute la procédure à zéro !* »

À Tourville-la-Campagne, le maire brigue un troisième mandat

Soutenue par ses communes voisines, la municipalité affirme vouloir poursuivre la mobilisation pour préserver son cadre de vie.
« *Le site ne s'y prête pas*, clame Hugues Bourgault. *Il y a des zones bâties tout autour. Nous refusons de subir en permanence l'impact d'éoliennes qui ne tourneraient que deux jours par semaine !* »

Ce combat l'a conduit, en 2014, à renverser l'équipe municipale de Gérard Lemoine, qui avait donné son feu vert au projet. Deux mandats plus tard, l'issue demeure incertaine. « *Je suis comme un chien furieux*, prévient-il. *Je ne lâche pas tant que ma proie résiste.*

Elle est agonisante, mais elle est toujours là ! »

Il a donc décidé de briguer un troisième mandat à la tête de la commune afin d'écarter définitivement cette menace. « *Je présenterai bientôt mon équipe. Elle est partiellement renouvelée et rajeunie. Mais la lutte contre les éoliennes n'est pas notre seul cheval de bataille. Nous nous présentons surtout pour améliorer la vie quotidienne des habitants* », promet-il. Interrogée par *Paris Normandie*, la société Énergie Team n'a pas souhaité réagir immédiatement à cette décision.

Lire aussi

[À Pacy-sur-Eure, que trouve-t-on à La boutique d'Olga, ce nouveau concept store ?](#)

[Mortier d'artifice : le tribunal d'Évreux condamne un jeune homme à de la prison ferme](#)

[Breteuil : Gérard Chéron quittera la mairie après vingt-cinq ans comme maire](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

[Évreux](#)



[À Pacy-sur-Eure, que trouve-t-on à La boutique d'Olga, ce nouveau concept store ?](#)



Municipales 2026 : à Montivilliers, le candidat RN se lâche sur Twitter

Auteur Victor Mottin

9–11 minutes

Fin mai 2024, devant un auditoire clairsemé, l'eurodéputé RN Gilles Lebreton fait ses adieux au Parlement européen. Officiellement, l'homme, âgé à l'époque de 65 ans, a « *décidé de quitter la vie politique* » et de se « *consacrer totalement à [s]on métier de professeur de droit* ».

« *J'ai vraiment eu grand plaisir à travailler avec tous les collègues, même si j'étais parfois en opposition avec eux mais ça fait partie de la vie* » entonne-t-il, sans effusion de sentiments. Et conclut : « *Voilà, bonne chance à tous.* » Le ton est froid, la parole concise. C'est la marque de fabrique de Gilles Lebreton. Peu connu du grand public, cet ancien chevènementiste, « *séduit* » par Marine Le Pen en 2011, a la réputation d'être un « *technicien* ». C'est donc un homme de dossiers, capable de compromis y compris avec d'autres forces politiques, qui tire sa révérence.

Mais il faut croire qu'il est difficile de quitter le milieu. Mi-novembre, Gilles Lebreton rechausse les crampons et annonce sa candidature sur une liste RN-UDR pour les Municipales à Montivilliers, petite commune de 15 000 habitants située à quelques encablures du Havre. Professionnel, le candidat reprend les mêmes recettes que lors de ses deux mandatures européennes.

Des vidéos, sobres, dans lesquelles il ne disserte plus sur la propriété intellectuelle et les normes de l'Union Européenne (UE) mais plutôt sur « *l'insécurité grandissante à Montivilliers* » ou l'absence de décorations de Noël dans certains quartiers de la ville. Des thématiques en phase avec l'image policée que souhaite se donner le RN. Mais sur X, le réseau social où il compte le plus d'abonnés (environ 21 000), les posts de Gilles Lebreton détonnent avec la stratégie de dédiabolisation prônée par son parti. Climat, immigration, Ukraine, Covid-19, « *lobby LGBT* », George Soros...

Le Poulpe a passé au crible le compte de ce proche de Marine Le Pen et exhumé des dizaines de publications aux accents

complotistes, dont certaines flirtent parfois avec l'antisémitisme.
Contacté, Gilles Lebreton n'a pas donné suite.

"Lobby LGBT", "diktat climatique", "juges rouges"

Pendant la crise sanitaire, il [dénonce](#), à l'instar [d'autres cadres du parti](#), une « *dictature hygiéniste* » et [affirme](#) que « *la pandémie de Covid-19 était une circonstance exceptionnelle qui a justifié l'inoculation d'ARN messenger en violation du protocole habituel* ». [Prenant fait et cause](#) pour Didier Raoult ou le médecin complotiste Christian Perronne, l'eurodéputé estime que « *les Français refusant le vaccin du covid seront bientôt ostracisés* ».

De toutes les paniques morales, Gilles Lebreton [vilipende](#) également le « *système gangrené par le wokisme* » ou « [l'idéologie mortifère](#) » liée aux « *transitions de genre des mineurs* », [évoque](#) le « *diktat climatique* » imposé par l'UE et attaque frontalement la justice, à qui il reproche d'être trop politisée. « *Nous sommes en train de passer de la démocratie au gouvernement des juges (et des lobbies financiers qui sont derrière eux)* », [écrit-il](#) dès 2018.

Des critiques qui se sont accentuées avec la récente condamnation de Marine Le Pen et son éventuelle inéligibilité. Un camouflet masquant un véritable « [coup d'état judiciaire](#) », à en croire l'ancien professeur de droit public à l'Université du Havre, qui n'a pas de mots assez forts pour honnir ces « [juges rouges](#) » et autres « [magistrats gauchistes](#) », responsables, selon lui, des déboires de son parti.

Quelques mois auparavant, il [suggérerait](#) déjà que « *l'Internationale des juges* » s'était liguée « *contre la démocratie* » afin d'annuler l'élection de Călin Georgescu, politicien roumain nationaliste et pro-Kremlin. Omettant ainsi de préciser que si le scrutin a bel et bien été suspendu par la Cour constitutionnelle roumaine, c'est en raison des soupçons (avérés) d'ingérences étrangères pesant sur la campagne électorale et non du fait d'une prétendue « *dictature européiste* », comme l'[affirme](#) le politicien.

Autre sujet récurrent : la dénonciation de prétendus « *lobbies* », [à commencer](#) par le « *puissant lobby LGBT* » qui « *pousse ses pions à Bruxelles* » et contre qui il [appelle](#) à « *résister* ». [Déplorant](#) le « *grand remplacement de nos valeurs* », Gilles Lebreton se plaît à [pourfendre](#) la prétendue « *submersion migratoire* » [organisée](#) par l'UE et les « [lobbies immigrationnistes](#) ».

Au point de diffuser de multiples fake news, comme lorsqu'il [soutient](#) qu'un « *village breton va être repeuplé avec des réfugiés* » ou que « [la Cour européenne des droits de l'Homme vient d'accepter que la loi islamique, la charia, soit appliquée en Europe](#) ».

L'obsession Soros

Des discours qui font écho à la théorie raciste et complotiste du « grand remplacement » et qui, pour Gilles Lebreton, se cristallisent autour d'une figure, celle de George Soros. Ce milliardaire juif d'origine hongroise est, depuis plusieurs dizaines d'années, devenu la cible de la comploosphère, d'une partie de l'extrême droite ainsi que des cercles antisémites du monde entier, qui lui reprochent d'orchestrer l'« *invasion migratoire* » des pays occidentaux.

Cette rhétorique est en partie reprise par le candidat RN. Sur X, l'ex-conseiller chargé de l'enseignement supérieur auprès de Marine Le Pen [accuse](#) Soros, ce « [mondialiste](#) », de financer des « *ONG immigrationnistes* », lui [reproche](#) de vouloir « *détruire les identités nationales* » et le [désigne](#) comme « *le déstabilisateur en chef des régimes nationalistes* ».

En 2018, le sexagénaire s'est même [réjoui](#) que Steve Bannon, figure de proue de l'alt-right (alternative right) américaine, [souhaite créer un « lobby anti-Soros » à Bruxelles](#). Assurant vouloir « [combattre l'antisémitisme, d'où qu'il vienne](#) », l'ancien chef de la délégation FN au Parlement européen est aussi capable d'[affirmer](#) qu'Emmanuel Macron « *sert les intérêts de Rothschild et des lobbies de la finance* », reprenant par la même occasion un imaginaire loin d'être judéo-friendly.

Admirateur de Trump, Gilles Lebreton s'est par ailleurs illustré par sa défense de la politique expansionniste de Vladimir Poutine. En 2018, quatre ans après l'annexion de la Crimée par l'armée russe, il signe un [communiqué du RN](#) dans lequel il maintient que la péninsule est « *historiquement un territoire russe [...] dont la population a librement décidé par référendum son retour au sein de la mère patrie* ».

Là encore, Gilles Lebreton fait l'impasse sur les multiples irrégularités entachant le bon déroulement dudit référendum, à commencer par la pression militaire et le climat de contrainte mis en place par Moscou. Depuis, l'ex-universitaire n'a pas vraiment changé son fusil d'épaule. L'année dernière, il [s'insurgeait](#) encore contre Volodymyr Zelensky qui « *refuse de céder la Crimée* ». Et de maugréer : « *Ce fou [le Président Ukrainien] tente d'entraîner l'UE*

dans une 3ème guerre mondiale ! ».

En juillet 2024, au lendemain des élections législatives anticipées, Gilles Lebreton [reconnaissait](#) que le RN avait fait des « *erreurs* » qui ont « *boosté le “front républicain”* », au premier rang desquelles « *quelques mauvais choix de candidats* ». L'analyse risquerait-elle de se retourner contre lui ?

Contacté par l'intermédiaire de Douglas Potier, responsable de la fédération départementale RN de Seine-Maritime, le parti à la flamme préfère louer l'excellent bilan de l'ancien eurodéputé ainsi que sa « *sympathie, son humanité et sa proximité* ».

Quant aux propos polémiques, Douglas Potier botte en touche : « *Ça ne m'intéresse pas. Et je crois que ça n'intéresse personne. Ce qui intéresse les gens, c'est le projet que nous portons pour nos communes et en l'occurrence pour Montivilliers, qui est une ville que l'extrême gauche a abîmée ces dernières années et face à laquelle Gilles porte un programme de redressement et de rassemblement.* » Et d'ajouter : « *Il a été président de délégation. Vous imaginez bien que vous avez un certain nombre de vos confrères qui ont dû scruter à la loupe à peu près toutes ces déclarations depuis ses 14 ans. À ma connaissance, on n'a jamais rien entendu à son sujet. C'est la personne la plus propre et la plus humaine que je connaisse.* »

À Bruxelles, écarté car trop doué ? Très (trop ?) bon élève, Gilles Lebreton était le député du RN le plus actif au Parlement Européen ces dernières années. Quitte à faire de l'ombre à ses collègues, pour qui Bruxelles rime très souvent avec flemme. C'est d'ailleurs la raison officieuse de sa retraite politique. Pour les élections européennes de mai 2024, le bosseur a été évincé de la liste du parti, [comme l'a révélé le média indépendant StreetPress](#), qui précise que son amour du travail bien fait a « *brouillé le refrain mille fois seriné d'un RN empêché d'usiner par un infranchissable “cordon sanitaire” tricoté par les autres groupes parlementaires* ». Dans Une Aventure Européenne, son testament politique, Gilles Lebreton [raconte](#) même comment Jordan Bardella, le « *jeune loup* », a scellé son sort de « *vieux lion* ». Puis prophétise : « *Contre toute logique, l'espoir ne peut toutefois complètement disparaître face à cette sombre perspective, car j'aime à me souvenir que Cincinnatus a été rappelé une seconde fois, à un âge avancé, pour sauver Rome à nouveau.* » Un vœu partiellement exaucé.

Municipales à Paris. L'ancienne rectrice de Normandie, victime collatérale du soutien d'Hervé Morin à P.-Y. Bournazel

Jean-Christophe Lalay

5-6 minutes

Hervé Morin, président du parti Les Centristes, apporte son soutien à Pierre-Yves Bournazel, candidat Horizons-Renaissance à la mairie de Paris. En contrepartie, le président de la Normandie a demandé pour son parti la place tête de liste pour la mairie du VII^e arrondissement. Au détriment de Christine Gavini. L'ancienne rectrice de Normandie occupait jusqu'à présent cette place dans l'équipe Bournazel.



Christine Gavini, ancienne rectrice de l'Académie de Normandie. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Publié le 03/02/2026 à 16h44

«Rachida Dati fait une campagne à la Trump.» Une formule d'Hervé Morin pour justifier son soutien à Pierre-Yves Bournazel, candidat Horizons-Renaissance à la mairie de Paris. Une surprise. Hervé Morin, à la tête du parti Les Centristes, a plutôt pris l'habitude des alliances avec LR. Un choix annoncé à [Paris Match](#), lundi 2 février 2026.

Christine Gavini écartée à cause des Centristes

Ne goûtant pas les méthodes de la ministre de la Culture, pourtant soutenue par LR, le président normand préfère s'allier à un proche d'[Édouard Philippe, maire du Havre et président d'Horizons](#).

L'ancienne rectrice de Normandie fait les frais de ces péripéties de la campagne parisienne. [Depuis la semaine dernière, Christine Gavini était annoncée candidate sur la liste de Pierre-Yves Bournazel, tête de liste pour la mairie du VII^e arrondissement](#).

Après la prise de position d'Hervé Morin, elle ne l'est plus. Dans l'accord avec la liste Horizons-Renaissance, il a obtenu la tête de liste dans le VII^e pour un candidat Les Centristes.

L'histoire ne dit pas si Hervé Morin visait personnellement l'ancienne rectrice ou si elle n'est qu'une victime d'un accord la dépassant.

Municipales 2026. Au Havre, Magali Cauchois place la condition des travailleurs au cœur de la campagne

Célia Caradec

3–4 minutes

Le militantisme fait partie de la vie de Magali Cauchois depuis longtemps. Lycéenne à la fin des années 80, elle prend part à la lutte contre la loi Devaquet, qui se terminera à Paris par la mort de Malik Oussekiné, tué par des policiers en marge d'une manifestation. Le sentiment de révolte "*contre la société, ses inégalités*" ne quittera plus la Havraise, aujourd'hui âgée de 56 ans. C'est pour porter les valeurs de Lutte ouvrière (LO) que cette conseillère de scolarité au Cned (Centre national d'enseignement à distance) s'engage aux élections municipales des 15 et 22 mars prochains.

Profiter des élections pour porter des idées

"*Nous présentons des listes dans près de 250 villes, dont cinq en Seine-Maritime*", détaille Magali Cauchois, qui sera pour la troisième fois tête de liste au Havre, accompagnée notamment de Jean-Paul Macé, ancien électromécanicien chez Renault. Le parti, incarné au niveau national par Nathalie Arthaud, entend profiter des élections pour faire entendre ses idées, mais ne mènera pas une campagne locale. "*La situation des travailleurs et des travailleuses au Havre est la même que partout ailleurs, les problèmes ne se règlent pas de façon municipale*", assume Magali Cauchois, *faire des campagnes extrêmement locales en promettant que notre sort va s'améliorer est un leurre. Si on veut faire reculer les capitalistes qui licencient, ferment des entreprises, aggravent l'exploitation, sont responsables de l'inflation, cela dépendra d'un mouvement général de la classe ouvrière.*"

Magali Cauchois



0:00 / 0:36



Si la campagne de Lutte ouvrière ne sera pas menée sur des

thèmes locaux, ses thèses trouvent cependant un écho au Havre, selon Magali Cauchois. *"Ici, on a un certain nombre d'exemples : Saverglass, Chevron, Eramet (devenu Sibanye Stillwater, N.D.L.R) qui licencient ou Dresser Rand il n'y a pas si longtemps, c'est évidemment quelque chose qui a une résonance ici aussi."* La candidate ajoute : *"Si on avait des élus, on pourrait être, au conseil municipal, les yeux et les oreilles des travailleurs de la classe ouvrière, un point d'appui pour leur lutte."*

Magali Cauchois



0:00 / 0:35



Magali Cauchois s'adresse aussi aux déçus de la politique, dont certains ne votent plus : *"Je comprends leur dégoût. Rien ne viendra d'en haut, c'est sur nous-mêmes qu'il faut compter. Si on ne travaille pas, l'économie ne tourne pas."* La liste, pas complètement finalisée, est composée *"de salariés, d'ouvriers, de mamans au foyer, de retraités"*. Des candidats inquiets, aussi, par la montée du Rassemblement national. *"L'extrême droite est l'ennemie des travailleurs"*, déplore Magali Cauchois, *leur idée principale, c'est la division."*

Candidate en 2014 et 2020 au Havre, Magali Cauchois a aussi été candidate à trois reprises aux élections législatives pour le parti trotskiste.

Municipales 2026. A Val-de-Scie, Christian Suronne a dévoilé sa liste

Le Courrier Cauchois

3-4 minutes

A l'approche des prochaines élections municipales, le maire sortant de Val-de-Scie, Christian Suronne, a officiellement dévoilé sa liste "Val-de-Scie, une commune qui vous ressemble", ainsi que les grandes orientations de son programme. Agé de 79 ans, l'édile entend poursuivre son engagement au service de la commune - Auffay seule, à l'époque - qu'il dirige depuis 2001. Son parcours politique s'inscrit dans la durée : élu pour la première fois en 1977 comme conseiller municipal à Auffay, il n'a depuis cessé de s'impliquer dans la vie locale, en particulier comme président des commerçants pendant plus de trente ans. Il est élu maire depuis 2001, *"soit presque une vie à la mairie"*, commente-t-il.

Renforcer l'attractivité

Fort de cette expérience, Christian Suronne souhaite inscrire son nouveau mandat dans la continuité, tout en portant des projets structurants pour l'avenir du territoire. Parmi les priorités annoncées figure un chantier d'envergure mené dans le cadre du programme national "Petites villes de demain". Celui-ci prévoit notamment la réfection du parvis de l'église, la requalification de la place Général-de-Gaulle ainsi que l'aménagement de la nouvelle mairie de Cressy ou encore l'étude de l'éclairage public à Sévis, et de finaliser la défense incendie sur tout Val-de-Scie.

La liste complète

Christian Suronne, 79 ans, artisan boucher retraité ; Virginie Pelisse, 62 ans, commerciale ; Michel Vanderplaetsen, 74 ans, géomètre retraité ; Céline Leteurre, 56 ans, enquêtrice Insee ; Marc Petit, 63 ans, ingénieur retraité ; Claudine Lesueur, 69 ans, secrétaire médicale retraitée ; Olivier Delaunay, 73 ans, routier international retraité ; Anne-Marie Contremoulin, 69 ans, agente territoriale retraitée ; Olivier Letellier, 60 ans, technicien agricole ; Françoise Boudin, 73 ans, secrétaire en assurances retraitée ;

Frédéric Bourgeaux, 29 ans, agent de police municipale ; Catherine Renault, 66 ans, commerçante retraitée ; Julien Pupin, 46 ans, assistant familial ; Florence Langlois, 42 ans, conseillère de vente et auto-entrepreneuse ; Guillaume Halbourg, 41 ans, directeur d'entreprise du BTP ; Anne Gosse, 38 ans, responsable unité de gestion sinistres ; Claude Lambert, 54 ans, formateur en électricité ; Christelle Fessard, 42 ans, assistante de direction chargée de communication ; Frédéric Delaunay, 51 ans, artisan dans le BTP ; Hélène Lasalle, 63 ans, puéricultrice ; Vincent Peudevin, 52 ans, directeur régional ; Antoinette Cabin, 68 ans, secrétaire à la Carsat retraitée ; Pierre Taconet, 44 ans, agriculteur-éleveur ; Isabelle Delafontaine, 70 ans, comptable retraitée ; Rodolphe Barbier, 34 ans, chef magasinier métallurgie ; Isabelle De Couville, 68 ans, assistante commerciale retraitée ; Benjamin Carles, 40 ans, ouvrier dans le BTP.

Jean-Pierre Chauvet conduit la liste « Agir pour Yerville » pour les municipales 2026

Doriane Recht

5-6 minutes

Actuel premier adjoint, Jean-Pierre Chauvet conduit la liste « Agir pour Yerville » pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2026. Une démarche placée sous le signe de l'expérience et de la volonté de poursuivre le travail engagé.



Jean-Pierre Chauvet a officialisé sa candidature aux municipales, avec la volonté de poursuivre le travail engagé au service de Yerville. - Paris Normandie



Par Doriane Recht

Publié: 3 Février 2026 à 12h16 Temps de lecture: 1 min

À 55 ans, Jean-Pierre Chauvet revendique dix-huit ans d'engagement au sein du conseil municipal de Yerville. Entré comme conseiller en 2008, il est devenu adjoint en 2019, puis premier adjoint du maire sortant Thierry Louvel (qui ne se représente pas) depuis 2020.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

J'estime qu'avant de se présenter à une élection, il faut un petit peu d'expérience.

Jean-Pierre Chauvet, Candidat aux élections municipales
Un parcours progressif qu'il juge indispensable avant de briguer la fonction de maire. « *J'estime qu'avant de se présenter à une élection, il faut un petit peu d'expérience, comprendre le fonctionnement d'une commune* », explique-t-il.

Une logique de continuité

Sa décision de mener la liste « Agir pour Yerville » s'inscrit dans une logique de continuité. Jean-Pierre Chauvet défend une gestion stable pour relever les défis économiques et écologiques, tout en garantissant la sécurité sur le territoire communal. Parmi ses priorités figure le maintien de l'offre de soins locale, un dossier qu'il suit de près. « *Je ne souhaite pas qu'on casse tout ce travail-là* », insiste-t-il en référence aux projets de santé déjà engagés.

Une liste aux profils variés

Il s'appuie sur une équipe de 23 colistiers aux profils variés, âgés de la vingtaine à plus de 70 ans. Il dit avoir privilégié la complémentarité et les compétences, souhaitant que chacun puisse apporter son expertise sur les projets à venir.

Parents d'élèves, professionnels de santé ou encore acteurs du monde agricole composent cette équipe qu'il veut représentative de la population yervillaise. Il affirme également vouloir associer l'ensemble de ses colistiers au travail municipal, y compris ceux qui ne seraient pas élus, afin de nourrir une réflexion collective.

Il se consacrera à plein temps à la mairie

S'il est élu, Jean-Pierre Chauvet entend placer la proximité et la disponibilité au cœur de son engagement. Actuellement en activité professionnelle à mi-temps, il assure qu'il se consacrera pleinement à la mairie. « *À mi-temps, ce n'est pas possible, il faut défendre les dossiers et être bien représenté partout* », souligne-t-il.

Il compte aussi sur le réseau construit au fil des mandats pour faire avancer les projets, évoquant des relations solides au niveau départemental et auprès d'autres élus.

Afin d'échanger avec les habitants sur l'avenir de la commune, une réunion publique est organisée le vendredi 6 mars à 19 h à la salle des fêtes, place Jacques Chirac.

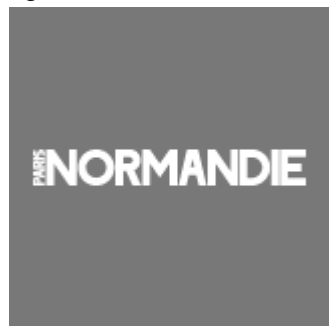
NEWSLETTER MUNICIPALES Recevez gratuitement les dernières

Municipales 2026 : sécurité, cadre de vie et développement, Guillaume Laboulle candidat à la Vaupalière

Paris Normandie

4-5 minutes

Guillaume Laboulle se présente aux élections municipales de mars 2026 à la Vaupalière. Plusieurs actuels conseillers municipaux figurent sur sa liste.



Publié: 3 Février 2026 à 12h25 Temps de lecture: 2 min

Responsable d'un service urbanisme dans la fonction publique territoriale, Guillaume Laboulle, 45 ans, se présente comme candidat aux élections de mars prochain pour la mairie de La Vaupalière. Sur sa liste figurent plusieurs membres de l'actuel conseil municipal dirigé par le maire [Bernard Brunet](#), qui a annoncé qu'il ne briguerait pas de nouveau mandat. Le candidat met en avant son expérience au contact des élus locaux depuis 20 ans et le savoir-faire de ses colistiers.

Sécurité et développement

Guillaume Laboulle entend « *défendre l'intérêt général et préserver l'esprit du village tout en accompagnant la commune vers un avenir solidaire et harmonieux* ». Un projet « *collectif* », « *né des échanges avec les habitants de la commune* » et qui prône « *la sécurité, le développement durable et le maintien du cadre de vie lié au caractère rural du village.* »

Convivialité et vitalité

« *Je souhaite développer ou améliorer les [espaces de convivialité](#),*

proposer des activités familiales accessibles à tous et encourager ainsi le partage culturel et intergénérationnel. » Autre «axe fort», «le soutien aux associations et aux projets locaux», et l'organisation de moment conviviaux, d'ateliers et de rencontres citoyennes pour maintenir la vitalité de la commune. Enfin, Guillaume Laboulle et ses colistiers projettent de mettre en place des outils « facilitant les échanges entre élus et population», là encore pour renforcer la participation citoyenne.

NEWSLETTER MUNICIPALES Recevez gratuitement les dernières actualités des Municipales [en cliquant ici](#) Lire aussi

[La créatrice de Rouen revient dans « Qui veut être mon associé ? » avec son rouge à lèvres original](#)

[Dans cette petite commune de Seine-Maritime, les habitants s'entraident pour créer un café associatif](#)

[Une maison en proie à un incendie à Malaunay, une habitante a pu se sauver avant l'arrivée des pompiers](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Élections municipales La Vaupalière \(Seine-Maritime\)](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

[Rouen](#)



[La créatrice de Rouen revient dans « Qui veut être mon associé ? » avec son rouge à lèvres original](#)



Municipales 2026. Le maire de Oissel Stéphane Barré candidat : « un travail dans la continuité »

Blaise Diagne

5-6 minutes

Le maire communiste d'Oissel Stéphane Barré est candidat à un troisième mandat à la tête de la ville. Il entend poursuivre son travail notamment en matière de rénovation urbaine.



Publié: 3 Février 2026 à 16h39 Temps de lecture: 1 min

Le projet de remodelage du quartier Saint-Julien occupe le maire Stéphane Barré depuis ses débuts à la tête de la commune d'[Oissel](#). « *On a répondu à une sorte d'appel à projets auprès de l'ANRU [agence nationale pour la rénovation urbaine] un mois après ma prise de fonction* », se remémore l'élue communiste. C'était en 2014.



Stéphane Barré est maire d'Oissel-sur-Seine depuis 2014. - DR

Douze ans plus tard, alors que le quinquagénaire brigue désormais son troisième mandat de maire (son cinquième comme élu membre de la majorité), le quartier en question a bien changé. Au cœur du Bel-Air, ensemble classé en [QPV](#) (quartier prioritaire de la politique de la ville), Saint-Julien est aujourd'hui doté d'immeubles réhabilités, d'une halle commerciale dont les cases sont [en cours d'attribution](#) et d'un espace socioculturel municipal « *en cours de finalisation* ».

Le pôle petite enfance en projet phare

Manque pour finaliser le tableau, le futur pôle petite enfance, qualifié par le maire candidat de « *projet phare* » du futur mandat : « *Il y aura une halte-garderie de 14 berceaux qui existe déjà et qu'on rapatriera sur place, une crèche de 25 berceaux, un relais petite enfance qui fonctionne pour l'instant hors les murs et un lieu destiné au dialogue entre parents et enfants.* » Le chantier, budgétisé à 3,5 millions d'euros, est censé s'achever à l'horizon 2028-2029.

Près de 30 millions d'euros auront alors été consacrés à la refonte de Saint-Julien, appuyée par de nombreux partenaires autour de la Ville, État, Région, Département et Métropole. « *C'est un travail qui se fait dans la continuité*, présente Stéphane Barré. *Ce n'est pas parce que c'est la fin du mandat que les choses s'arrêtent, bien sûr.* » L'élu mentionne également à ce sujet la refonte programmée du quartier des 3 cités, à un stade encore balbutiant mais déjà fléchée dans les grandes lignes. « *On souhaite y mettre de l'habitat, du commerce, de l'artisanat et des espaces verts qui seraient aussi des lieux de vie* », énumère-t-il.

Stéphane Barré repart en campagne à la tête d'une « *liste républicaine de gauche renouvelée à un tiers* » et constituée du PC, son parti, du PS et d'un membre de l'Après, un mouvement de gauche. Elle sera présentée ainsi que les principaux axes du programme en réunion publique le mercredi 11 février 2026 au palais des Congrès.

NEWSLETTER MUNICIPALES Recevez gratuitement les dernières actualités des Municipales [en cliquant ici](#) Lire aussi

[La créatrice de Rouen revient dans « Qui veut être mon associé ? » avec son rouge à lèvres original](#)

[Dans cette petite commune de Seine-Maritime, les habitants s'entraident pour créer un café associatif](#)

[Une maison en proie à un incendie à Malaunay, une habitante a pu se sauver avant l'arrivée des pompiers](#)

Municipales 2026. Offre de santé, logements, sécurité... le maire de Bréauté, Jean-Claude Malo se représente

Suzelle Gaube

5-7 minutes

Après un premier mandat, le maire de Bréauté, Jean-Claude Malo, se représente aux élections municipales 2026. Il souhaite conforter le binôme qu'il forme avec sa première adjointe Pascale Dhervillez, afin de poursuivre ses projets en termes d'offre de santé, logements, sécurité...



Publié: 3 Février 2026 à 07h41 Temps de lecture: 2 min

L'une des motivations de Jean-Claude Malo pour repartir ? « *On a passé six ans avec une équipe très dynamique* », résume le maire de Bréauté. À sa tête : Jean-Claude Malo et Pascale Dhervillez, première adjointe, un duo « *complémentaire* ». « *On fait un binôme solide, bien que nous soyons très différents de caractère* », estime Jean-Claude Malo. Pour Pascale Dhervillez, « *Jean-Claude est sage, il a du recul et de l'expérience dans la commune.* » Si l'homme de 74 ans achève son premier mandat, il siégeait au conseil municipal dès 1990.

« *Moi, je fonce. Je suis spontanée, énergique et persévérante* », se décrit Pascale Dhervillez. En « *pleine confiance* », « *on bosse tout le temps tous les deux* », poursuit la l'élue âgée de 59 ans qui fait profiter la commune de ses expériences professionnelles, notamment dans l'urbanisme, elle qui a eu un bureau d'études. Elle occupe par ailleurs la vice-présidence liée à l'Urbanisme et au Cycle de l'eau à la communauté de communes Campagne de Caux.

Depuis le début du mandat, « un schéma de

référence »

Depuis 2021, Bréauté travaille autour d'un [« schéma de référence »](#). Un outil d'aide à la décision lui permettant de se projeter sur les vingt prochaines années et de déterminer les grandes orientations. Le but est de renforcer l'attractivité du village, d'aménager le centre bourg et les hameaux, et de contribuer à renforcer la vie locale, associative, culturelle et sportive des habitants. Notamment avec les travaux d'aménagement du jardin du presbytère, prévus en février 2026.

« Toutes les catégories d'âge ont été concernées » par [leurs mesures](#) : « L'installation d'un espace jeux et d'un skate-park, la création d'un poste d'aide aux devoirs, une vie municipale animée avec l'organisation de divers petits événements, le fleurissement, notamment du carré militaire pour les anciens combattants, le remplacement du poste de garde champêtre par un agent de surveillance de la voie publique (ASVP)... ».

Pour avoir des recettes de fonctionnement, le village fait fructifier son patrimoine avec [la transformation de l'ancien presbytère](#) en cabinet de kiné. Mais aussi l'achat de plusieurs maisons *« pour préserver l'avenir afin de les proposer à ceux qui veulent s'installer à Bréauté »*, explique Jean-Claude Malo. En 2026, *« les loyers annuels s'élèveront à plus de 150 000 € au profit de la commune, contre 110 000 € en 2025 »*, affirme le duo.

« Le développement de l'offre médicale »

Autre cheval de bataille du maire, [le développement de « l'offre de santé »](#), avec la présence actuelle d'une trentaine de professionnels dans le médical et paramédical. La sécurité fait aussi partie de son programme, avec l'installation de caméras de vidéosurveillance. Un projet qu'il porte depuis des années et qui devrait être mis en œuvre courant 2026. Le logement est aussi dans ses priorités : *« On souhaite conserver notre public senior qui a tendance à partir de la commune parce qu'il ne trouve pas de logement adapté. On sait qu'il y a un besoin. »* D'où la volonté de voir les deux projets de lotissement en entrées de bourg se concrétiser.

Tous ces projets, Jean-Claude Malo veut les mettre en œuvre avec *« une équipe expérimentée avec du sang neuf »*, puisque la moitié du conseil actuel a décidé de poursuivre l'aventure.

NEWSLETTER MUNICIPALES Recevez gratuitement les dernières actualités des Municipales [en cliquant ici](#) Lire aussi

[Au Havre, combien de temps avant de voir de nouvelles](#)

Municipales 2026. Stéphanie Bouteiller, challengeuse du maire sortant à Saint-Aubin-sur-Scie

Anne-Sophie Groué-Ruadel

5-6 minutes

C'est la surprise de cette campagne à Saint-Aubin-sur-Scie, commune de l'agglomération dieppoise accueillant de nombreux commerces et entreprises : Frédéric Canto aura de la concurrence avec la candidature de Stéphanie Bouteiller, novice en politique mais très déterminée.



Par Anne-Sophie Groué-Ruadel

Publié: 3 Février 2026 à 12h16 Temps de lecture: 1 min

Elle habite Saint-Aubin-sur-Scie depuis un peu plus de deux ans, mais a déjà une idée bien arrêtée du potentiel de sa commune et des doléances de ses habitants. Aussi Stéphanie Bouteiller, 51 ans et mère de deux enfants, a-t-elle décidé de porter sa candidature pour les prochaines élections municipales.

« Je suis née à Dieppe et mes parents étaient agriculteurs à Gueutteville-les-Grès : 100 % paysanne ! » Après ses études, elle trouve vite un poste dans les assurances. Elle passera 25 ans « dans la banque et les assurances, dont 20 ans au Crédit agricole ». Expertise, accompagnement des entreprises, filières professionnelle et agricole, gestion de patrimoine, direction d'agence... : elle se forme et « s'éclate » professionnellement au gré des missions aux quatre coins de la région (Saint-Valéry-en-Caux, Lillebonne, Gisors...).

Impliquée associativement, notamment dans des clubs-services dans le secteur valeriquais, son goût du contact l'amène vite à

sympathiser avec ses coadministrés saint-aubinois. Un groupe « *apolitique, composé de personnes de tous âges, activités et quartiers* » se crée spontanément en vue des prochaines municipales « *avec certains élus sortants* ». Celle qui a déjà « *accompagné la liste de Jean-François Ouvry à Saint-Valery en 2020* » et dispose d'un solide « *réseau, source de solutions* », en prend naturellement le lead. « *Je ne suis pas là pour chercher le pouvoir, mais pour accepter une responsabilité* ».

Défendre la ruralité

« *Ce qui me plaît, c'est que c'est un village à la fois ancré dans la ruralité et zone péri-urbaine. C'est une particularité à conserver, mais nous sommes avant tout un village... et pas un hameau de Dieppe.* » Le ton est donné. « *Il faut défendre cette position de village et ne pas enfermer la commune dans un jeu de séduction avec le grand frère dieppois.* » Elle pense là aux « *décisions prises à l'Agglo, sur l'aspect foncier ou les permis de construire par exemple. Les petites communes doivent retrouver leur intérêt... même s'il est évident qu'on est liés avec Dieppe* ». Pour Stéphanie Bouteiller, également, « *Aquind, c'est un non clair et net* ».

Son programme est quasiment bouclé et sera présenté plus tard. Il comprendra des projets « *pour les jeunes, pour recréer du lien, redonner sa place à la commune dans l'agglo, raisonner le développement des surfaces commerciales et préserver le foncier pour un urbanisme* » soigné. Avec la promesse « *d'être présents, sur le terrain* ».

NEWSLETTER MUNICIPALES Recevez gratuitement les dernières actualités des Municipales [en cliquant ici](#) Lire aussi

[La Ville du Tréport pleure Jean-Jacques Louvel, adjoint au maire](#)

[Les travaux du parc éolien en mer Dieppe/Le Tréport ont repris, au large](#)

[Saint-Valery-en-Caux : l'épicerie solidaire, un coup de pouce pour les familles en difficulté](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Saint-Aubin-sur-Scie \(Seine-Maritime\)](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

Municipales 2026. Christophe Colombel mise sur la continuité à Calleville-les-Deux-Eglises

Sylvie Macquet

4-5 minutes

Il est né à Calleville-les-Deux-Eglises où il a déjà fait cinq mandats. Christophe Colombel est partant pour une nouvelle campagne afin de conserver l'écharpe de maire.



Par Sylvie Macquet

Publié: 3 Février 2026 à 18h07 Temps de lecture: 2 min

À 56 ans, Christophe Colombel a décidé de briguer un nouveau mandat à la tête de Calleville-les-Deux-Églises. Exploitant agricole, né dans la commune où il a toujours vécu, le maire sortant se présente pour ce qui serait son sixième mandat, après avoir été conseiller municipal, adjoint, puis maire à trois reprises.

Cette candidature s'inscrit dans une volonté de continuité des projets engagés. Parmi les chantiers en cours figurent la transformation de deux anciennes classes en mairie, débutée en octobre dernier, la création de trottoirs le long des routes départementales 203 et 301, ainsi que la réhabilitation des deux cimetières, dont la fin des travaux est prévue pour 2026. L'ensemble s'inscrit, selon lui, dans le cadre d'une gestion communale saine et maîtrisée.

Proximité et expérience

À la tête d'une commune de 328 habitants, Christophe Colombel met en avant la proximité avec la population. Il apprécie le contact quotidien avec les habitants et souligne que les situations plus

déliçates, comme certains conflits de voisinage, trouvent toujours une issue grâce au dialogue et à l'expérience acquise au fil des mandats. Il dit également apprécier le travail d'équipe avec les agents communaux et se félicite aujourd'hui de pouvoir former la nouvelle secrétaire de mairie.

Le maire se dit satisfait de son dernier mandat, malgré des débuts rendus difficiles par la crise sanitaire liée au Covid. Parmi les réalisations marquantes, il cite la réhabilitation de la salle des fêtes. Pour cette nouvelle échéance, la liste a été partiellement renouvelée afin d'assurer la parité et de pallier plusieurs départs. Six femmes et un homme, âgés de 25 à 68 ans, ont rejoint l'équipe. Ils ont été choisis notamment pour représenter chacun une rue de la commune et des professions différentes. Pour ce nouveau mandat, Christophe Colombel mise sur son expérience et sa très bonne connaissance du village.

NEWSLETTER MUNICIPALES Recevez gratuitement les dernières actualités des Municipales [en cliquant ici](#) Lire aussi

[La Ville du Tréport pleure Jean-Jacques Louvel, adjoint au maire](#)

[Les travaux du parc éolien en mer Dieppe/Le Tréport ont repris, au large](#)

[Saint-Valery-en-Caux : l'épicerie solidaire, un coup de pouce pour les familles en difficulté](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

[Dieppe](#)



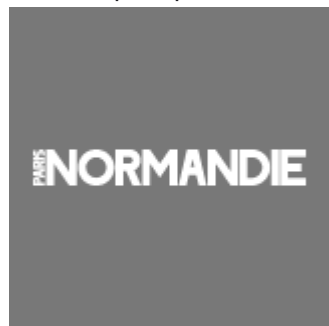
[À Dieppe, un championnat scolaire d'échecs ouvert à tous les écoliers et collégiens](#)

Municipales 2026. Catherine Poulet veut succéder à Jean-Marie Beaurain à Saint-Ouen-sous-Bailly

Paris Normandie

4-5 minutes

À Saint-Ouen-sous-Bailly, Jean-Marie Beaurain passe la main après 18 ans comme maire à une de ses adjointes, Catherine Poulet, qui reprend le flambeau.



Publié: 3 Février 2026 à 21h31 Temps de lecture: 2 min

Ce n'est pas sans émotion que Jean-Marie Beaurain a annoncé sa volonté de ne pas se représenter aux prochaines municipales, après 18 années consacrées à la vie communale. « *Ma femme me voyait plus souvent en photo dans le journal qu'à la maison* », sourit-il. À 80 ans, le premier édile souhaite se retirer complètement de la vie publique pour vivre de passions : la pêche et les voyages.

« Il y a trois choses qui m'ont marqué : l'assemblée générale des maires de France en déplacement à Paris avec le ravivement de la flamme sous l'arc de Triomphe, mais aussi des choses tristes comme le départ de Francis Modard, mon fidèle adjoint, suite à des problèmes de santé. J'ai aussi inhumé sous ce mandat André Bidault, ancien maire du village, qui m'avait mis le pied à l'étrier. »

Et de préciser que la petite commune n'a connu que deux maires en 49 ans. Saint-Ouen-sous Bailly reste un « *havre de paix* » de 220 âmes où il fait bon vivre.

Une femme tête de liste

C'est une femme, Catherine Poulet, 61 ans, qui, sollicitée par le maire sortant, reprend le flambeau. « *Je suis entrée au conseil*

avec l'arrivée de Jean-Marie Beaurain, d'abord en tant que conseillère puis en tant qu'adjointe. » Force vive du village qu'elle habite depuis 1994, la candidate est membre du comité des fêtes depuis plus de douze ans. « Je vais bientôt partir en retraite progressive pour un départ définitif en 2027. Il n'était pas question pour moi d'être inoccupée. Je me serais de toute façon investie en tant qu'élue ou bénévole auprès d'associations », confie cette ancienne secrétaire, aujourd'hui assistante de vie. Elle ne cache pas son attachement pour un petit village où « tout le monde se connaît. Jean-Marie Beaurain a su fédérer. J'aimerais continuer sur la même voie », poursuit la candidate.

Elle compte poursuivre les projets avec la même équipe, composée de six femmes et cinq hommes. La nouvelle liste accueille trois nouveaux : Vincent Godard, retraité déjà conseiller sous le mandat d'André Bidault, Justine Jobin, employée de crèche, et Josiane Fillat.

NEWSLETTER MUNICIPALES Recevez gratuitement les dernières actualités des Municipales [en cliquant ici](#) Lire aussi

[La Ville du Tréport pleure Jean-Jacques Louvel, adjoint au maire](#)

[Les travaux du parc éolien en mer Dieppe/Le Tréport ont repris, au large](#)

[Saint-Valery-en-Caux : l'épicerie solidaire, un coup de pouce pour les familles en difficulté](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

[Dieppe](#)



[À Dieppe, un championnat scolaire d'échecs ouvert à tous les](#)

Alcool, maroquinerie... : 14 pharmaciens rouennais condamnés pour avoir accepté des cadeaux illicites du laboratoire Urgo

Pauline Saint

~3 minutes

Quatorze pharmaciens de Seine-Maritime ont été condamnés, mardi 3 février à Rouen, pour avoir accepté 175 000 euros de cadeaux illicites entre 2015 et 2021. Ils écotent de peines d'amende mais aucun des biens n'a été saisi.

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter.

[Notre politique de confidentialité](#)

La défense a plaidé la relaxe ; mais pour la magistrate le "je ne savais pas", ne tient pas. Quatorze pharmaciens ont ainsi été condamnés, mardi 3 février à Rouen, pour avoir accepté des cadeaux illicites offerts par le [laboratoire Urgo](#).

Selon la justice, ils ont perçu près de 175 000 euros d'avantages entre 2015 et 2021, comme de l'alcool et de la maroquinerie, contrevenant à la loi dite "anti-cadeaux".

Le serment du pharmacien, une profession réglementée, "n'est pas prononcé pour faire joli".

Béatrice Pavie, substitut du procureur de Rouen

Ces pharmaciens, issus de treize officines du territoire rouennais, écotent de peines d'amendes allant de 3 000 à 16 000 euros.

"La loi anti-cadeau a pour objectif d'assurer l'indépendance des professionnels de santé et vise des impératifs d'ordre sanitaire. Elle

vise aussi à éviter les pratiques opaques d'octroi d'avantages qui perturbe le marché de la santé", a rappelé Béatrice Pavie, substitut du procureur de Rouen.

Sur cette même période, le laboratoire pharmaceutique Urgo a offert 76 000 cadeaux à plus de 8 500 pharmaciens - soit plus de 40% de la profession - contre le renoncement des officines à appliquer des remises.

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) estime à 55 millions d'euros le montant total des avantages accordés : mobilier de marque, produits électroniques, vélos électriques, bijoux, champagne...

Ce n'est qu'après la condamnation du laboratoire Urgo en janvier 2023 que les bénéficiaires ont été poursuivis. Les pharmaciens normands devront payer une amende mais aucun des cadeaux n'a été saisi.

Bijoux, champagne... Des pharmaciens en Seine-Maritime ont reçu des cadeaux illégaux d'un géant pharmaceutique

5–6 minutes

Entre 2015 et 2021, des pharmaciens de la Seine-Maritime ont reçu des cadeaux de la part du géant pharmaceutique Urgo. En contrepartie, ils renonçaient à des remises commerciales.

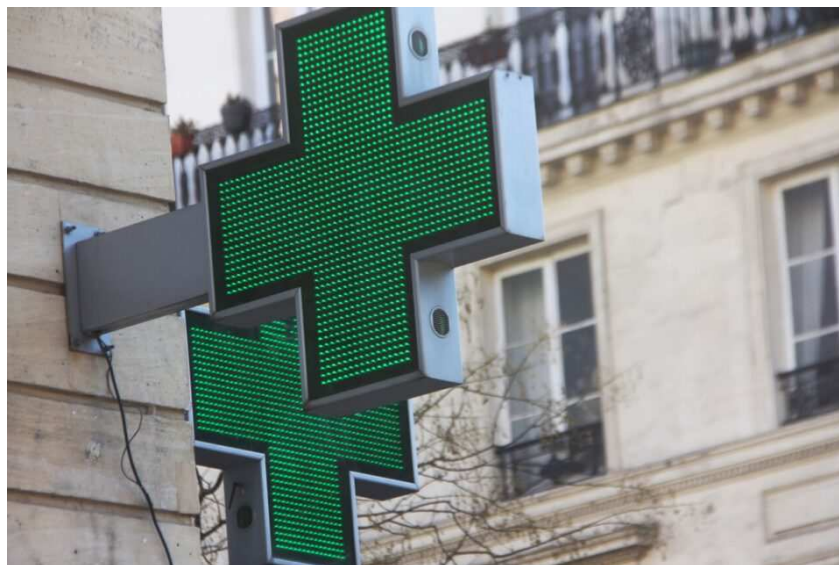
Sur le même thème

[Justice](#)

[Santé](#)

[Tribunal de Rouen](#)

Article réservé aux abonnés



Entre 2015 et 2021, des pharmaciens de la Seine-Maritime ont reçu des cadeaux de la part du géant pharmaceutique Urgo. En contrepartie, ils renonçaient à des remises commerciales.

(©Illustration Fabien Hisbacq – Actu Occitanie)

Par [Adrien Filoche](#) Publié le 4 févr. 2026 à 8h04

Des cadeaux... empoisonnés. Quatorze pharmaciens de la [Seine-Maritime](#) ont comparu devant le [tribunal correctionnel](#) de [Rouen](#) le mardi 3 février 2026. Il leur est reproché d'avoir reçu dans

le cadre de leur activité, **des avantages en nature ou en espèce** de la part d'un géant pharmaceutique, en l'occurrence le laboratoire Urgo. [L'affaire Urgo](#) a une résonance nationale puisque des professionnels dans toute la France ont déjà été entendus par la justice.

Le laboratoire français, condamné en 2023, avait reconnu les faits. Au total, ils seraient près de 8000 pharmaciens à avoir accepté ce pacte illégal avec le géant pharmaceutique français. Le 14 octobre 2024, la Seine-Maritime et ancienne ministre de la santé [Agnès Firmin le Bodo](#) avait été condamnée par le tribunal correctionnel du Havre dans le cadre de cette affaire.

55 millions de cadeaux distribués dans toute la France

Entre 2015 et 2021, le géant pharmaceutique Urgo aurait distribué près de **55 millions d'euros de cadeaux** (champagne millésimé, multimédia, meubles, décorations bijoux, etc.) à des pharmaciens dans toute la France.

Dans ce système bien ficelé, Urgo offrait des biens en tout genre à des pharmaciens. En contrepartie, les professionnels renonçaient à des remises commerciales légales proposées par l'entreprise.

Les cadeaux obtenus par les prévenus « ne sont pas des remises commerciales. On est bien sur un mécanisme parallèle », soutient l'avocate générale lors de l'audience au tribunal de Rouen.

« On ne vous a jamais dit que ce n'était pas légal ? »

L'une des prévenues, Valérie*, reconnaît avoir reçu près de **12 000 euros de cadeaux** de la part du laboratoire, que ce soit des bouteilles de champagnes, des téléviseurs ou encore des bijoux de valeur, représentant un total de 20 articles.

« On ne vous a jamais dit que ce n'était pas légal ? », questionne l'avocate générale. À la barre, elle répond : « Je ne pouvais pas imaginer qu'un laboratoire français comme Urgo puisse nous offrir cela alors que c'était illégal. Cela se présentait comme quelque chose de naturel. Ils avaient un catalogue où tout était écrit ».

Votre région, votre actu !

Recevez chaque jour les infos qui comptent pour vous.

[S'inscrire](#)

Ces cadeaux n'avaient rien à voir avec l'activité de la pharmacie, or c'était en contrepartie d'une remise pour la pharmacie. [...] Le 'je ne savais pas', on ne peut pas l'entendre.

Interrogé, un autre couple de pharmaciens à Elbeuf, aujourd'hui à la retraite, concède avoir obtenu **plus de 22 000 euros de cadeaux** de la part d'Urgo. La défense est la même, les deux prévenus plaident la méconnaissance de l'illégalité.

Pas de peine de prison

Dans cette affaire, où quatorze prévenus ont comparu, le ministère public n'a réclamé ni peine d'emprisonnement, ni peines complémentaires, mais simplement des amendes, **proportionnellement à la valeur des biens reçus**. Les peines d'amende requises par l'avocate générale vont de 5000 à 15 000 euros.

À noter que pour ce genre de fait, la peine maximale encourue est d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Après en avoir délibéré, le tribunal a condamné les professionnels de santé à des amendes, suivant les réquisitions de l'avocate générale.

*prénoms modifiés

**Chaque peine est susceptible d'appel. Tout justiciable demeure présumé innocent tant que toutes les voies de recours n'ont pas été épuisées

Suivez l'actualité de Rouen sur [notre chaîne WhatsApp](#) et sur [notre compte TikTok](#)

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec [Mon Actu](#).

Affaire Urgo jugée à Rouen : « Le « je ne savais pas », on ne peut pas l'entendre ! », tonne la procureure

Barbara HUET

6-7 minutes

Quatorze pharmaciens de la région rouennaise comparaissent mardi 3 février 2026 devant le tribunal correctionnel pour avoir accepté des « cadeaux » du laboratoire Urgo. Ces notables au casier vierge ont écopé d'amendes s'élevant à plusieurs milliers d'euros.



Quatorze pharmaciens de la région rouennaise comparaissent devant le tribunal de Rouen, dans l'affaire des « cadeaux Urgo ». Photo d'illustration. - Archives Courrier Picard



Publié: 3 Février 2026 à 19h47 Temps de lecture: 1 min

Des bouteilles de champagne, du mobilier de jardin, des canapés, téléphones portables, télévisions, enceintes, ou encore de la maroquinerie, des montres et des bijoux de luxe... Entre 2015 et 2021, les 14 pharmaciens qui comparaissent devant le tribunal correctionnel de Rouen, mardi 3 février 2026, ont reçu tout un tas de « [cadeaux](#) » de la part du laboratoire [Urgo](#).

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Comme plus de 8 000 pharmaciens dans toute la France, ces professionnels de la région rouennaise ont, au lieu de profiter de remises commerciales sur les produits vendus ensuite dans les officines, cumulé des points leur permettant de recevoir divers objets. Des objets qui n'ont pas tous – loin de là – été utilisés dans le cadre de leur profession.

Ces 8 femmes et 6 hommes ont entre 40 et 70 ans et sont presque tous présents à l'audience. Patients, bien habillés, ils s'adressent poliment au président du tribunal. Un lieu qu'ils n'ont, visiblement pas l'habitude de côtoyer. Aucun d'entre eux n'a de casier judiciaire. Ils n'imaginaient certainement pas se retrouver là en acceptant, pourtant, des « cadeaux » de plusieurs milliers d'euros. Jusqu'à dix, quinze ou même plus de vingt mille euros, selon les pharmaciens. Tous reconnaissent les faits mais assurent qu'ils ignoraient le caractère illégal de ce système : « *Urgo a pignon sur rue* », « *toutes ces choses nous étaient présentées sur un catalogue* », « *on connaissait très bien le commercial* », « *on recevait des factures* »... La manœuvre n'était donc pas camouflée.

« Chacun de vous a prêté serment »

Des arguments qui ne convainquent pas la procureure de la République : « *Le « Je ne savais pas »* », *on ne peut pas l'entendre* », affirme celle qui s'appuie sur la loi « [anti-cadeau](#) » (la première date de 1993, d'autres ont suivi, jusqu'en 2020). « *Une loi faite pour préserver l'indépendance des professionnels de santé, éviter les pratiques opaques, la corruption.* » Or la plupart des objets listés « *n'ont rien à voir avec le métier de pharmaciens.* *Soyons sérieux : l'intentionnalité est là et il y a la volonté de se faire plaisir.* » Cette profession est, en outre, « *réglementée. Chacun de vous, lors de vos études, a prêté serment. Le [serment de Galien](#). Cela a un sens, ce n'est pas pour faire joli.* » Avec cette petite leçon de moral, la procureure soutient que « *le but n'est pas de jeter l'opprobre* » sur ces personnes. Elle note, néanmoins, que sur les plus de 20 000 officines établies en France, plus de la moitié n'a pas accepté ces « *petits arrangements en nature* ». Et requiert des amendes allant de 5 000 à 15 000 €.

Les avocats de la défense rappellent, de leur côté, qu'il n'y a pas de victime, qu'il s'agisse de la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) ou des clients. Ils soulignent, par ailleurs, que l'amende dont a écopé le [laboratoire Urgo](#) pour cette affaire s'élève à environ 10 % du montant total – 55 millions – des « cadeaux » réalisés. Et demandent, dès lors, davantage de « *clémence* » de la part du parquet dans ses réquisitions qu'ils jugent disproportionnées.

Le tribunal a, pour la plupart des dossiers, suivi les recommandations du ministère public.

Sujet : [INTERNET] Affaire Urgo: 14 pharmaciens condamnés pour avoir accepté des cadeaux [AFP, 3 derniers jours]

De : AFPForum-Alerts@afp.com

Date : 03/02/2026 21:39

Pour : guillaume.viron@seine-maritime.gouv.fr

Affaire Urgo: 14 pharmaciens condamnés pour avoir accepté des cadeaux

[industrie](#) | [pharmacie](#) | [procès](#)

Rouen, France | AFP | 03/02/2026 21:36 UTC+1

Quatorze pharmaciens de Seine-Maritime ont été condamnés mardi à Rouen à des peines d'amendes allant de 3.000 à 16.000 euros pour avoir accepté des avantages des laboratoires Urgo contrevenant à la loi dite "anti-cadeaux".

La justice leur reproche d'avoir accepté entre 2015 et 2021 près de 175.000 euros de cadeaux illicites de la part de ce laboratoire, comme de l'alcool ou de la maroquinerie.

Une enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a révélé qu'Urgo avait offert sur cette période 76.000 objets à plus de 8.500 pharmaciens, soit 40% de la profession, en échange d'un renoncement à des remises par les officines.

Le montant total des avantages accordés s'élève à 55 millions d'euros: mobilier de marque, produits électroniques, vélos électriques, bijoux, champagne...

Différentes enquêtes visant les bénéficiaires ont été lancées après la condamnation du laboratoire en janvier 2023.

Pour les quatorze pharmaciens issus de treize officines du territoire rouennais, Béatrice Pavie, substitut du procureur de Rouen, a estimé que "le +je ne savais pas+", n'était pas recevable. Le serment du pharmacien, une profession réglementée, "n'est pas prononcé pour faire joli", a t-elle poursuivi.

"La loi anti-cadeau a pour objectif d'assurer l'indépendance des professionnels de santé et vise des impératifs d'ordre sanitaire. Elle vise aussi à éviter les pratiques opaques d'octroi d'avantages qui perturbe le marché de la santé", a ajouté la magistrate lors de l'audience.

La défense avait plaidé la relaxe, estimant "l'élément intentionnel inexistant" au sujet de pharmaciens "à l'exercice professionnel irréprochable durant des années". Aucun des cadeaux n'a été saisi.

cor-mac/llb/aro/dsa

Identifiant : <http://doc.afp.com/94YX6T3>

[Modifier, suspendre ou supprimer vos alertes mail](#)
[Accéder au document d'origine de cette alerte mail sur AFP Forum](#)

Copyright © Agence France-Presse. Tous droits réservés. Les documents mentionnés sont la propriété de l'AFP et/ou de ses partenaires. AFP et le logo AFP sont des marques déposées de l'Agence France-Presse.

Le centre hospitalier de Neufchâtel-en-Bray va ouvrir un service d'hôpital de jour en 2026

Anne Bouchet

5-6 minutes

Après la réouverture de son service de médecine fin 2024, le centre hospitalier de Neufchâtel-en-Bray étoffe en 2026 son offre à destination des habitants avec la mise en place de l'activité de transfusion sanguine puis d'un hôpital de jour.



Publié: 4 Février 2026 à 06h43 Temps de lecture: 1 min

La liste des projets pour 2026 de l'hôpital de Neufchâtel-en-Bray est « *longue* », a assuré Stéphanie Decoopman, la directrice générale du CHU de Rouen, lors de la cérémonie des vœux fin janvier de l'[établissement brayon](#) Fernand Langlois. S'il ne fallait en retenir qu'un, ce pourrait être l'ouverture d'un service [d'hôpital de jour](#) d'ici quelques mois.

Pour des traitements et des diagnostics

Pour cela, il a fallu d'abord préparer la mise en place de l'activité transfusion sanguine, qui devrait être imminente. « *Un ou deux lits du service de médecine vont être identifiés pour permettre l'hospitalisation à la journée*, explique la docteure Géraldine Poulingue, cheffe de service. *On va pouvoir proposer des traitements qui ne peuvent se faire qu'en hôpital, comme la transfusion, ou encore faire une évaluation pluriprofessionnelle, avoir une expertise plus fine qu'un médecin de ville. Cela ne remplacera pas une consultation chez un spécialiste mais ça permettra de mieux aiguiller le patient. Et surtout il n'aura plus besoin de se déplacer à Rouen ou à Dieppe, ou de prévoir une hospitalisation plus longue pour faire tout ça.* »

L'équipe médicale du centre hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

monte aussi en compétence sur le diagnostic de l'insuffisance cardiaque, avec notamment l'acquisition d'un échocardiographe (financé avec l'ARS). *« On est face à une population fragile, qui n'ose pas forcément aller dans un grand centre. Notre objectif est de développer un parcours clinique avec les professionnels locaux et les spécialistes des hôpitaux. »*

La réussite du service de médecine

La collaboration avec les médecins neufchâtelois et le CHU de Rouen a marqué l'année 2025. Les premiers interviennent de nouveau à l'Ehpad, tandis que l'engagement du service de médecine rouennais a permis [la réouverture en novembre 2024 des 15 lits de médecine du CH Fernand Langlois](#). *« Cela a été un pari collectif et nécessaire, commente Stéphanie Decoopman. L'année 2025 a été une année pleine d'exercice de ce service et l'activité a été supérieure aux prévisions. » « Les équipes de l'hôpital ont su fonctionner avec le service de médecin, les parcours des patients se sont fluidifiés, se félicite le directeur délégué Olivier Delahais. Notre centre hospitalier est reconnu comme un acteur fiable et qui sait innover grâce à son personnel. »*



La cérémonie des vœux de l'hôpital de Neufchâtel-en-Bray est aussi l'occasion de remercier le personnel et remettre les médailles du travail. - Photo Paris Normandie

Parmi les autres attentes de 2026 : l'élaboration du projet d'établissement, l'habilitation de lits en soins palliatifs, la transformation de certains locaux, le partenariat entre le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et l'ADMR (aide à domicile) pour proposer un guichet unique et une coordination globale.

Lire aussi

[Nos idées de sorties pour le week-end du 30 janvier au 1er février 2026 à Dieppe et dans le pays de Bray](#)

Au centre Becquerel à Rouen, l'IA révolutionne la radiothérapie pour le traitement du cancer

Charline Buchard

6-8 minutes

C'est une première en Normandie. Le centre Henri-Becquerel de Rouen utilise désormais un nouvel appareil doté de l'intelligence artificielle. Une technologie au service des patients atteints de cancer.



Maximilien Rogé, onco-thérapeute du centre Becquerel devant le nouveau scanner intégrant l'IA. - Paris Normandie



Par Charline Buchard

Publié: 3 Février 2026 à 18h00 Temps de lecture: 2 min

Une véritable révolution technologique a pris place au [centre Henri-Becquerel](#) de Rouen. Le 29 janvier 2026, un premier patient atteint d'un cancer de la prostate s'est vu proposer un protocole de radiothérapie dite adaptative, avec utilisation de l'IA. L'objectif :

détruire les cellules cancéreuses tout en préservant les tissus sains.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Habituellement, le protocole démarre par un scanner de repérage : *« On planifie l'ensemble des séances à partir de cette image, sans pouvoir prendre en compte les éventuelles modifications anatomiques »*, déplore Maximilien Rogé, onco-thérapeute du centre Becquerel.

Car dans le corps, rien n'est figé. Une simple variation du volume de la vessie peut déplacer la prostate de quelques millimètres. Pour compenser ces incertitudes, les médecins ajoutent une marge de sécurité d'environ 7 mm autour de la zone à traiter : *« Cela garantit que le cancer sera bien irradié, mais on expose aussi davantage les tissus voisins »*, explique-t-il. Ces irradiations peuvent provoquer des troubles urinaires ou digestifs, parfois chroniques voire irréversibles dans certains cas.



Ethos utilise l'IA dans le processus de radiothérapie.

Plus de précision, moins de complications

C'est précisément ce que la radiothérapie adaptative entend améliorer. Grâce à Ethos, l'appareil doté d'intelligence artificielle, les équipes peuvent désormais recalculer la balistique (trajectoire des rayons) en temps réel afin d'adapter le traitement à l'anatomie du patient : « *Sans cet outil, il faudrait imaginer plusieurs heures de travail pour obtenir de telles données. Ce n'est pas envisageable dans un parcours de soins classique* », souligne le Dr Rogé. L'IA rend cette adaptation possible, tout en restant supervisée par les praticiens : « *L'IA n'a aucun rôle arbitraire, insiste-t-il. Elle permet d'accélérer une procédure qu'on n'aurait pas pu faire avec du temps humain mais ne remplace pas les médecins qui vérifient et supervisent.* »

Un gain de précision qui pourrait limiter les séquelles liées au traitement par rayons. Les inflammations de la vessie ou du rectum, fréquentes à la suite d'une radiothérapie, pourraient être atténuées, améliorant ainsi la qualité de vie des patients

Un traitement adaptatif encore limité

Pour l'heure, un seul patient bénéficie de ce protocole à Rouen. Un deuxième s'apprête à commencer ce traitement personnalisé mais le centre ne souhaite pour le moment pas aller plus loin : « *On commence doucement, le temps d'apprivoiser la technologie* », explique le médecin. Au-delà des contraintes techniques, il faut également que les patients présentent un profil urinaire favorable car la séance dure désormais 20 minutes contre 5 auparavant.

« L'idéal, ce serait que toutes les radiothérapies soient adaptées au quotidien même si ce n'est pas pour aujourd'hui ».

Maximilien Rogé, onco-thérapeute

Douze professionnels sont aujourd'hui formés à cette nouvelle pratique, parmi lesquels physiciens, manipulateurs et médecins. Tous ont été accompagnés par leurs confrères du centre d'Avignon, experts de la version précédente d'Ethos. Car Henri Becquerel et les dix-neuf autres centres de lutte contre le cancer de France, sont unis sous la même fédération où savoir-faire et innovations se partagent. Pour cette innovation, l'investissement matériel représente un coût de 4,5 millions d'€.

La RTA n'en est encore qu'à ses débuts, mais ses promesses suscitent beaucoup d'espoirs. Après la prostate, l'équipe rouennaise espère étendre la technique à d'autres cancers pelviens comme la vessie ou l'utérus, voire à la sphère ORL dans un deuxième temps, où l'anatomie se modifie également au fil des

traitements : « *L'idéal, ce serait que toutes les radiothérapies soient adaptées au quotidien même si ce n'est pas pour aujourd'hui* », imagine le Dr Rogé, prudent mais convaincu que l'avenir de l'oncologie réside dans cette révolution technologique.

Lire aussi

[La créatrice de Rouen revient dans « Qui veut être mon associé ? » avec son rouge à lèvres original](#)

[Dans cette petite commune de Seine-Maritime, les habitants s'entraident pour créer un café associatif](#)

[Une maison en proie à un incendie à Malaunay, une habitante a pu se sauver avant l'arrivée des pompiers](#)

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Rouen \(Seine-Maritime\)](#)

Contenus sponsorisés

Ça se passe aussi à

Ça se passe aussi à

[Rouen](#)



[La créatrice de Rouen revient dans « Qui veut être mon associé ? » avec son rouge à lèvres original](#)



“L’intelligence artificielle, une chance pour l’action publique locale ?”

Alice Crabeil

7-9 minutes

Elle impressionne, elle angoisse, elle surprend et surtout... Elle est déjà là ! Les collectivités peinent depuis des années à tenir le rythme des transformations numériques. L’intelligence artificielle (IA), par la rupture qu’elle entraîne, ne serait-elle pas, paradoxalement, l’opportunité pour les collectivités de reprendre la main sur leur avenir numérique ?

C’est en effet une nouvelle page qui s’ouvre avec l’intelligence artificielle, puisque 77 % des collectivités de plus de 3 500 habitants* auront expérimenté un projet d’intelligence artificielle d’ici un an. L’enjeu n’est donc plus de savoir si on doit s’en emparer : il ne s’agit pas d’une mode technologique, mais bien d’une nécessité pour toute administration. L’IA interroge en profondeur l’organisation du travail public, la gouvernance des systèmes d’information et, plus largement, la capacité des collectivités à piloter leur avenir numérique.

Lire aussi : [Cybermenaces : l’inquiétant retard des collectivités locales](#)

Face à cette rupture, les collectivités adoptent une approche généralement prudente, où la première réponse est souvent la définition du cadre d’usage : chartes, principes éthiques, règles de sécurité. Bien qu’indispensable, cette étape montre rapidement ses limites. Combien de chartes numériques existent sans être connues des agents, ou sont signées sans être lues ? Pendant que les cadres se formalisent, les usages avancent, de nouveaux outils apparaissent chaque jour, et les certifications sur l’IA ont une validité courte, autour de deux ans, ce qui reflète la volatilité du sujet.

Un enjeu majeur : la gouvernance

Confondre la révolution de l’IA avec un sujet informatique technique est la première erreur à éviter. Après les premières vagues de

transformation numérique, on peut espérer un effet d'apprentissage pour les collectivités, qui ont expérimenté les limites d'une approche purement technique. Elles savent désormais que le numérique, et plus encore l'IA, est avant tout un sujet d'organisation, de compétences et de gouvernance.

Cette gouvernance devient une condition de réussite. Elle doit être incarnée, structurée, transverse. La direction générale porte ainsi des orientations stratégiques claires, qui dépassent l'approche technique, nécessaire, portée par la direction des systèmes d'information. La direction des ressources humaines joue, elle, un rôle essentiel face aux enjeux d'accompagnement des compétences et d'anticipation des mutations. Les managers sont un maillon essentiel entre les orientations stratégiques et les réalités métiers. Notamment lorsque des choix forts sont portés sur l'interdiction de certains outils et certains usages, pour protéger les données publiques, par exemple, et maîtriser les impacts. L'interdiction ne peut pas être une fin en soi. Elle doit s'accompagner d'alternatives crédibles et d'un accompagnement des agents.

Lire aussi : [Les collectivités au défi de repenser leur organisation interne pour lancer des projets d'IA](#)

L'intelligence artificielle pose aussi des questions démocratiques essentielles : comment garantir la transparence des algorithmes qui influent sur les décisions publiques ? Comment associer les citoyens à la définition des usages acceptables ? Comment ne pas éloigner les usagers de l'administration en automatisant certaines actions ? La gouvernance doit certainement intégrer un volet citoyen pour créer des espaces de dialogue sur les usages envisagés et expliquer simplement les choix technologiques. Certaines collectivités commencent à expérimenter des consultations publiques et des conventions citoyennes. Cette dimension participative conditionne l'acceptabilité sociale et la légitimité des transformations.

Structurer la donnée publique

Le choix des outils est alors un levier stratégique pour accompagner les usages et accroître son indépendance numérique. Les solutions souveraines existent et se développent, les data centers publics se multiplient. Et si le basculement vers des solutions souveraines pour les outils bureautiques est un débat complexe, tant l'écart avec les solutions dominantes est important, l'intelligence artificielle ouvre une fenêtre différente. Le département de la Sarthe, par exemple, a construit un centre de données public,

dans le cadre d'une délégation de service public. C'est maintenant que les décideurs publics doivent se saisir de ces leviers de souveraineté, sous peine de reproduire les dépendances du passé. Le coût de l'inaction est élevé : risques de fuites de données, coûts cachés et perte de contrôle des services publics.

Lire aussi : [La Banque des Territoires et OpenData France veulent redonner aux collectivités la main sur les données](#)

Au-delà des outils, l'intelligence artificielle repose sur une condition préalable souvent sous-estimée : la qualité et la structuration de la donnée publique. Sans données fiables et partagées, l'IA ne peut ni éclairer la décision, ni renforcer le pilotage des politiques publiques. Or, dans de nombreuses collectivités, les données restent dispersées entre les directions, hétérogènes dans leur format. Il faut donc franchir une étape supplémentaire : considérer la donnée comme un élément stratégique, au même titre que les compétences. Disposer d'une donnée structurée, c'est aussi créer les conditions d'un dialogue renouvelé entre les services, où la décision publique s'appuie davantage sur l'analyse que l'intuition seule.

La question de l'usage

Mais à la fin, ce sont bien les usages qui feront la différence. C'est l'IA appliquée aux métiers qui convaincra les agents de passer d'un usage individuel, parfois caché, à un usage professionnel et collectif. À nouveau, il ne s'agit pas là d'une question technique, mais d'outils au service des politiques publiques et des agents. Au sein de l'administration, les opportunités sont nombreuses pour alléger les flux administratifs : assistant conversationnel pour faciliter la recherche d'information interne, automatisation de tâches comme les arrêtés individuels...

L'IA facilite également l'anticipation des besoins à travers l'analyse des données locales et territoriales : la communauté d'agglomération Porte de l'Isère s'aide notamment de l'IA pour détecter des fuites sur son réseau d'eau potable, permettant d'économiser des litres d'eau et de rationaliser les investissements. L'IA n'est pas un horizon lointain : elle produit déjà des gains mesurables sur le quotidien des agents et la qualité du service public. Dans ce cadre, les directions des ressources humaines jouent un rôle clé pour préparer les équipes à ces nouveaux usages.

Lire aussi : [Les collectivités motivées par les projets d'intelligence artificielle, malgré des freins qui subsistent](#)

Engager une démarche sur l'IA pose finalement des questions que les collectivités connaissent déjà : souverainetés des solutions, transformation des métiers, gouvernance interne, articulation entre sécurité et innovation, lien à l'utilisateur. Elles ont aujourd'hui la possibilité de construire un numérique public maîtrisé et au service du territoire. Le moment est à l'action pour les collectivités : ni les usagers, ni les agents ne comprendraient que la prudence se transforme en attente.

** Selon les chiffres du baromètre de l'observatoire Data Publica, réalisé auprès d'un échantillon de 292 collectivités et établissements publics locaux,*

La mission Faure propose la création d'un secrétariat général à l'aménagement du territoire

Acteurs publics

4–6 minutes

De l'eau a coulé sous les ponts depuis que François Rebsamen, alors ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, confiait au printemps 2025 à sa prédécesseure Dominique Faure [une mission sur la relance de l'aménagement du territoire](#). À Matignon, François Bayrou a cédé la place à Sébastien Lecornu, qui a promis une nouvelle étape dans la décentralisation pour renforcer le pouvoir local, mais pas forcément pour revigorer l'État aménageur...

Besoin de trajectoire lisible

Dans son rapport remis le 29 janvier à Françoise Gatel, un peu en catimini, Dominique Faure ne propose pas le grand soir de l'aménagement du territoire – le rapport évite en particulier de parler budget –, ni même le retour de la mythique Datar, mais appelle à changer de méthode. Comment ? En articulant des décisions nationales, des stratégies ministérielles et des projets locaux autour d'une trajectoire lisible. Pour y parvenir, le rapport propose de doter l'exécutif d'un organe interministériel de coordination, placé sous l'autorité du Premier ministre : un secrétariat général à l'aménagement du territoire (SGAT), un peu à l'image du secrétariat général à la planification écologique, à sa création en 2022.

Le SGAT aurait pour feuille de route de préparer et mettre en œuvre la stratégie nationale d'aménagement, superviser sa déclinaison territoriale via des orientations stratégiques, organiser la connaissance et l'évaluation, et accompagner les travaux de la conférence nationale que Dominique Faure appelle de ses vœux. L'idée ne serait pas de créer une nouvelle "caisse à outils" interventionniste, mais une structure légère capable de contraindre l'État à la cohérence, et de donner aux territoires ce qu'ils réclament : des politiques synchronisées, des priorités stabilisées,

et des interlocuteurs en capacité d'arbitrer.

Lire aussi : [Dominique Faure : “L'État doit redevenir un acteur central de la politique d'aménagement du territoire”](#)

Prudent, le rapport ne s'immisce pas dans le débat sur les opérateurs de l'État. Ce SGAT n'aurait ainsi pas vocation à remplacer tel ou tel, mais “*devra travailler étroitement avec les administrations et opérateurs les plus concernés (DGCL, DGALN, ANCT, Cerema).*” Pour rappel, l'Agence nationale de la cohésion des territoires est issue de la fusion, en 2020, de plusieurs structures, dont le Commissariat général à l'égalité des territoires qui avait avalé en 2014... la Datar.

Pour une administration d’*“animation et de stratégie territoriale”*

La proposition de Dominique Faure renoue avec la fameuse ambition d'un État stratège, tout en tirant les leçons d'une époque où l'action publique se joue au croisement des échelles. Car l'autre jambe de cette gouvernance est territoriale : la mission insiste sur le rôle “clé” des préfets. Il s'agit d'inscrire l'aménagement du territoire au cœur du fonctionnement de l'administration territoriale, en réaffirmant la “direction stratégique” des préfets (région et département), des secrétaires généraux pour les affaires régionales (DGAR), des secrétaires généraux de préfecture et des sous-préfets territoriaux.

Lire aussi : [Le gouvernement missionne Dominique Faure pour relancer la stratégie d'aménagement du territoire](#)

Derrière la formule, le rapport Faure appelle à passer d'une “*administration déconcentrée de gestion*” à une administration d’*“animation et de stratégie territoriale”*, capable de piloter les transitions, d'accompagner les différenciations et de garantir la cohérence d'ensemble des politiques publiques à l'échelle locale. Cela suppose des compétences renforcées et des outils adaptés. La mission vise en particulier les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), invitées à reconstruire des capacités d'analyse et d'accompagnement des projets de territoire.

Lire aussi : [Avant de quitter Matignon, Bayrou a parachevé le rôle de “chef d'orchestre” des préfets](#)

L'ex-ministre propose un couple de pilotage : Matignon pour “tenir” l'interministériel, les préfets pour tenir le terrain. Sans en faire une proposition, le rapport remet une pièce dans la machine à

polémique en s'interrogeant sur *“le possible double rattachement des préfets au ministre de l'Intérieur mais aussi au Premier ministre pour affirmer plus fortement leur positionnement interministériel”*.

Finances publiques : une amélioration du déficit de l'État qui reste à conforter

Par *Philippine Ramognino*

7-9 minutes

Bonne nouvelle pour les comptes publics : le solde budgétaire de l'État, pour l'année 2025, a enregistré une *“réduction significative”*. Bercy a publié un premier bilan de l'année écoulée, notant une amélioration du solde budgétaire de 7,4 milliards d'euros par rapport à la prévision de la loi de finances de fin de gestion (PLFG), et de 14,3 milliards d'euros par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2025, pour s'établir à -124,7 milliards d'euros.

“Cette baisse conforte la nouvelle méthode mise en œuvre par le gouvernement de suivi transparent de l'exécution des recettes et dépenses associant les parlementaires, les partenaires sociaux ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la dépense publique”, se félicite le ministère de l'Action et des Comptes publics, annonçant par ailleurs que ce suivi sera poursuivi en 2026 de manière trimestrielle. Bercy avait en effet mis en place une nouvelle gouvernance, notamment à travers les comités d'alerte des finances publiques, à la suite des erreurs de prévisions de l'État survenues en 2023 et 2024, ayant généré des commissions d'enquête.

Lire aussi : [Comment Bercy veut améliorer le pilotage des finances publiques](#)

Concrètement, le solde budgétaire de l'État correspond à la somme de trois documents : le premier, relatif au budget général de ce dernier, à savoir celui de l'administration centrale, déconcentrée et de l'activité de service public, représente *“environ 90 % des dépenses et recettes”*, explique Messaoud Saoudi, maître de conférences en droit public à l'université de Lyon. Figurent également dans le volume pris en compte les budgets annexes et les comptes spéciaux.

“Si le solde est positif, on parle d'excédent budgétaire, ce qui n'a jamais été le cas en France, vulgarise l'expert en droit public financier. D'où le terme de solde négatif ou déficit budgétaire,

c'est-à-dire que les dépenses de l'État sont supérieures à ses recettes.” À savoir que ce solde représente un flux annuel, et peut donc évoluer à la baisse ou à la hausse au fil des mois.

Amélioration du pilotage de la dépense

“Cet atterrissage de l'exécution budgétaire de l'État pour 2025 résulte d'une amélioration du rendement des recettes fiscales couplée à une stricte maîtrise des dépenses publiques”, assure Bercy. En effet, au total, les recettes nettes du budget de l'État ont augmenté de 4 milliards d'euros par rapport à la PLFG, pour monter à plus de 311,35 milliards d'euros.

Et qu'en est-il des dépenses ? Du côté du périmètre étatique, *“principal agrégat des dépenses les plus pilotables”,* l'exécution s'avère *“tenue rigoureusement”* et se situe légèrement en deçà du niveau attendu en LFG, à savoir 0,3 milliard d'euros. *“Ce niveau d'exécution s'explique, d'une part par un pilotage strict tout au long de l'année sur l'ensemble des programmes du budget général et d'autre part, par certaines dépenses moins élevées que prévu sur plusieurs missions en fin de gestion”,* explique Bercy. L'amélioration du solde des comptes spéciaux, à hauteur de 2,5 milliards d'euros, participe également à la baisse du déficit budgétaire.

Lire aussi : [Bercy encadre plus strictement l'ouverture des crédits en attendant un budget pour 2026](#)

Au total, donc, le solde budgétaire à financer s'améliore de 31,6 milliards d'euros par rapport à 2024, *“soit la plus forte baisse annuelle du déficit à financer observée depuis 2020”,* salue Bercy. Si le président de l'association Fipeco, François Escalle, convient que l'on observe effectivement une baisse du déficit budgétaire importante durant cette période, il considère néanmoins que cela n'était *“pas très difficile”*. L'amélioration observée en 2025 est principalement issue des nouvelles recettes, alors que les années de 2020 à 2024 ont été marquées par des baisses d'impôts, telle que la fin de la suppression de la taxe d'habitation, qui a été compensée par l'État. *“C'est à la fois positif et attendu, relativise donc François Escalle. Il n'y a pas non plus raison de s'en glorifier, car le chemin reste encore long avant de revenir globalement à un déficit public qui permette de stabiliser la dette en point de PIB.”*

Des résultats à relativiser

Même appel à la prudence du côté de Messaoud Saoudi. De l'avis de l'expert en droit public financier, un autre indicateur serait davantage pertinent pour connaître la santé des comptes de l'Etat : le solde primaire. *“On peut nuancer cette présentation*

d'amélioration car il me semble qu'au-delà de savoir si l'État a amélioré ou non son déficit, il est plus intéressant de dégager ce que l'on appelle le solde primaire”, estime-t-il.

À l'image du solde budgétaire, le solde primaire représente la somme des dépenses et des recettes, à l'exception près qu'il exclut les intérêts d'emprunt. En d'autres termes, cela revient à ne pas prendre en compte les dépenses relatives à la charge de la dette dans les calculs. Le solde primaire peut alors être positif, c'est-à-dire qu'en retirant les dépenses relatives aux intérêts, l'État aurait un excédent budgétaire et serait donc en bonne voie. À l'inverse, si le solde primaire s'avère négatif, cela signifie que l'État demeure en déficit avant même d'avoir réglé ses intérêts d'emprunt, et qu'il continue donc de s'endetter. *“Le chiffre partagé par le gouvernement est positif, mais il ne mentionne pas le solde primaire. C'est lui qui est important, afin de voir si l'État est en voie de désendettement”*, résume Messaoud Saoudi. Contacté, Bercy n'a, à ce stade, pas répondu à nos demandes de précision quant à cet indicateur.

D'autant que, comme le soulignent les experts, la baisse du déficit budgétaire annoncée est en partie liée à des éléments temporaires, comme le rendement de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. L'inflation, par nature, augmente également les recettes, tandis que les taux d'intérêt d'emprunt peuvent eux aussi fluctuer. *“En résumé, il y a en apparence une amélioration du déficit, mais il faudrait disposer de l'ensemble des éléments pour avoir une idée de la situation réelle”*, conclut Messaoud Saoudi.

“Verdict final” en mars

À noter, enfin, que ces bons résultats restent à confirmer. Le solde budgétaire définitif sera seulement connu au moment du dépôt du projet de loi relatif aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2025 (PLRG), en avril prochain, lorsque la Cour des comptes aura remis son rapport sur l'exécution du budget de l'État.

“Il faut toujours rappeler que ces chiffres concernent seulement l'État : au niveau international, c'est le déficit public total qui compte, toutes administrations publiques confondues, ajoute François Ecalte. La comptabilité budgétaire de l'État est parfaitement incompréhensible à l'étranger.” La comptabilité budgétaire est en effet à distinguer de la comptabilité nationale, harmonisée au niveau de l'ONU. Le solde définitif de l'ensemble des administrations publiques, qui prend en compte l'exécution des

administrations de sécurité sociale et les administrations publiques locales, sera, de son côté, dévoilé un peu plus tôt par l'Insee, à savoir en mars 2026. *“C'est le verdict que tout le monde attend, conclut le conseiller maître honoraire à la Cour des comptes. Même si quelques indicateurs seront publiés d'ici là, notamment sur la sécurité sociale, l'Insee sera l'arbitre final.”*

Les discussions sur le futur régime d'invalidité des fonctionnaires de l'État marquées par plusieurs désaccords

Paul Idczak

4–5 minutes

C'est le 7 avril prochain que s'achèvera la séquence de l'agenda social consacrée à l'invalidité des fonctionnaires de l'État. Le chantier en cours, remis sur la table des discussions à l'automne dernier par le directeur général de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), Boris Melmoux-Eude, est revenu au centre du jeu du fait d'un calendrier de plus en plus serré : la réforme du régime d'invalidité, actée par l'accord interministériel sur la prévoyance signé en octobre 2023, doit prendre effet au 1^{er} janvier prochain, après le vote d'une loi et la signature de plusieurs décrets.

Au sein de ce futur régime, la mise à la retraite d'office pour invalidité sera ainsi supprimée, au profit d'un nouveau régime de reconnaissance de l'invalidité des agents titulaires de la fonction publique d'État (FPE). Avec l'objectif affiché de faciliter leur retour à l'emploi. Dans le système mis en place à partir de 2027, le fonctionnaire déclaré inapte sera, dans le détail, soit placé en position d'activité quand il peut poursuivre une activité, soit placé en disponibilité pour raison de santé *“sans limitation de durée”* dans le cas où il lui est impossible de retravailler.

Lire aussi : [Le nouveau régime de prise en charge de l'invalidité dans la fonction publique de l'État se précise](#)

Par ailleurs, les fonctionnaires déclarés invalides pourront aussi bénéficier d'une pension d'invalidité spécifique dont la prise en charge financière sera améliorée. Le niveau de ces pensions correspondra ainsi à un pourcentage du total formé par le dernier traitement indiciaire brut perçu par l'agent, ajouté aux sommes perçues au niveau indemnitaire. Un taux fixé, dans l'accord interministériel de 2023, à 40 % pour les agents toujours capables d'exercer une activité rémunérée, et à 70 % pour ceux incapables d'exercer une activité quelconque – avec une majoration de 40 %

concernant les fonctionnaires dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne au quotidien.

Une prochaine réunion déterminante

Au moment de la réouverture des discussions avec les syndicats, en octobre dernier, la DRH de l'État a toutefois ajouté une nouvelle modalité, qui ne figurait pas dans le texte signé en 2023 : le plafonnement des futures pensions au niveau du plafond mensuel de la Sécurité sociale, soit 3 925 euros en 2025. Ce qui correspondrait à une limite de 1 570 € par mois pour les agents en capacité de travailler, et de 2 748 € pour les deux autres catégories suscitées. L'accord interministériel de départ prévoyait, lui, un renvoi du niveau des primes à l'assiette de rémunération du congé maladie, qui est, en l'occurrence, sans plafonnement.

De quoi mécontenter les syndicats, dont la CFDT, qui expliquait alors, dans un communiqué, que *"l'instauration par la DGAFP de ce plafonnement complique inutilement les discussions"*. *"Le principal point d'achoppement, c'est ce plafond"*, confirme aujourd'hui Bruno Leveder, secrétaire national de la FSU Fonction publique, qui souhaiterait également, comme les autres organisations syndicales, que *"le principe de carrière"* puisse être intégré dans le calcul de revalorisation des futures pensions. *"Si on veut vraiment favoriser le lien avec l'employeur et le maintien dans l'emploi, il est important de respecter le principe du déroulement de carrière et ne pas geler les pensions"*, estime le représentant syndical.

Lire aussi : [Avant la réforme du régime de l'invalidité, un dispositif transitoire pour les fonctionnaires déclarés inaptes](#)

Ce sujet sensible devrait être le principal point à l'ordre du jour du prochain groupe de travail, prévu pour le 18 février prochain. Les discussions de ce début février, elles, ont principalement porté sur un sujet consensuel : la future gestion par le service des retraites de l'État (SRE) du régime d'invalidité de l'ensemble des agents de la FPE. *"C'est vraiment le prochain rendez-vous qui sera le plus important, car on ne sait pas encore quels seront les arbitrages de l'administration sur les points de désaccord"*, souligne une source syndicale. Interrogée par *Acteurs publics*, la DGAFP ne donne pour l'instant aucune orientation, renvoyant à la fin du cycle de discussions *"pour parler des pistes et de leur mise en œuvre"*.